

Mémoire

de M^r. Timoléon de

St. - Victor, natif de Fousseret

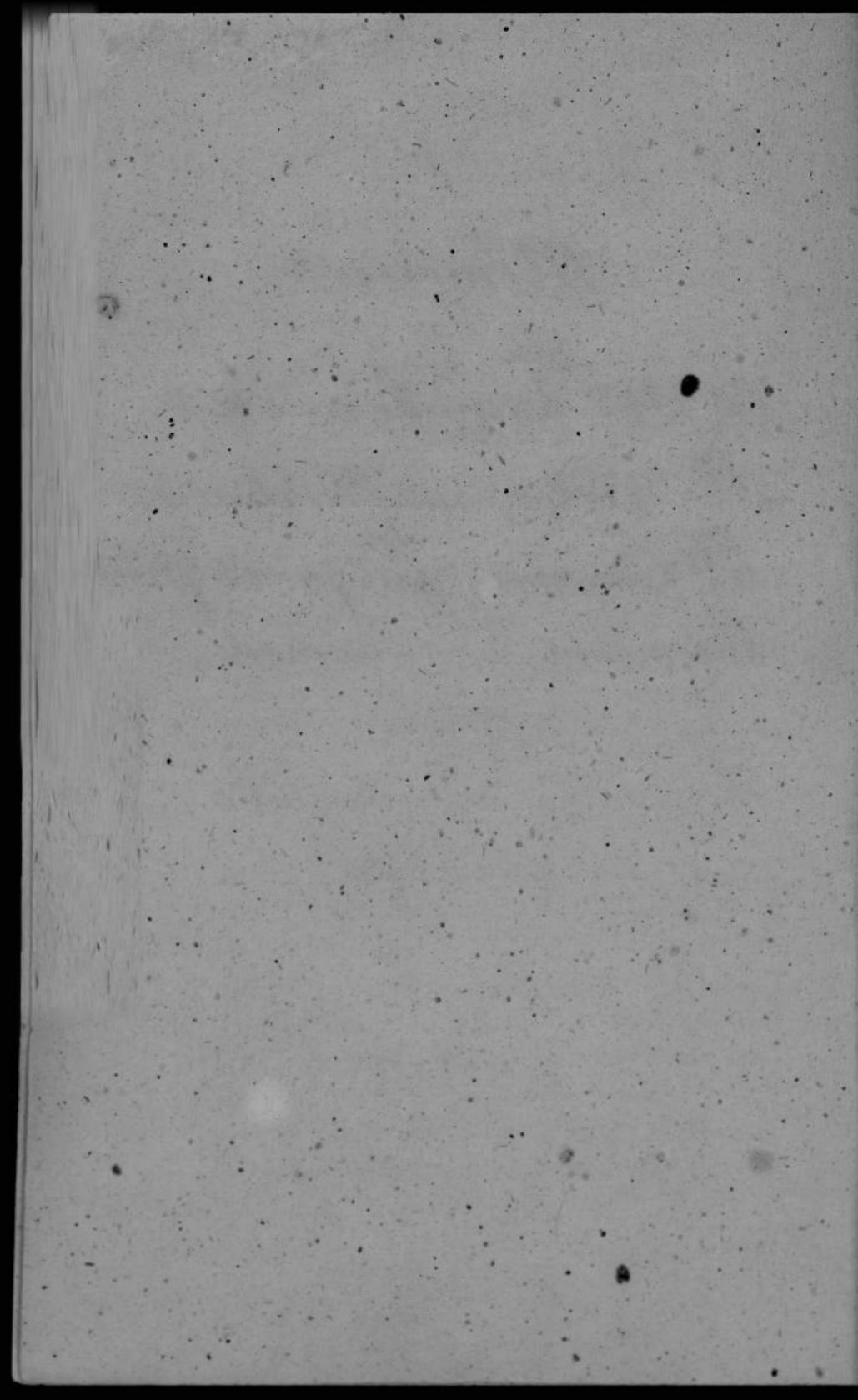
h^{te} Garonne, fait par et pour

lui même, sans-doute en

1834

47 9

U O



MÉMOIRE.

IL y a près de seize ans que j'habite Toulouse, j'en avais à peine dix-sept quand j'y suis venu. Seul, sans appui, sans men'or, et pendant ce long espace de temps, ma conduite fut toujours honorable, je la livre sans crainte à l'investigation la plus rigoureuse; nul n'aura de reproche à m'adresser, j'en suis sûr.

C'est à trente-trois ans qu'une accusation flétrissante, dirigée contre moi, est venue me frapper au moment le plus solennel de la vie, à la veille de contracter un mariage bien fait sous tous les rapports, pour flatter mon amour-propre et mon cœur.

Des hommes que l'on regardait comme honorables, parce qu'ils ont de la fortune et occupent une position élevée dans le

monde, ont adopté contre moi avec le plus grand éclat une mesure odieuse, qui seule suffit pour compromettre un homme d'honneur. Le public, à la nouvelle de mon exclusion du salon, se persuada naturellement que la culpabilité était évidente, que le doute n'était même pas permis, puisque certains hommes faisaient un affront si sanglant à celui qui avait été, pour ainsi dire, le drapeau de leur parti, que bien des gens regardaient comme leur agent politique, et la plus funeste prévention s'établit contre moi.

Des hommes de ma société, de mes opinions, se sont réunis à la police pour me perdre : c'est là une infamie, une horreur que personne ne saurait comprendre ; aussi je vais tâcher d'expliquer ce mystère, en exposant franchement quelques particularités ou épisodes de ma vie politique, et la position équivoque où elles m'avaient placé au salon.

Ce sont des bassesses que je vais dévoiler, je le sais ; mais j'y suis contraint pour expliquer les motifs de cette rage, que des ennemis déchainés ont exhalé contre moi. Ce n'est qu'en gémissant que je me détermine à aborder cette pénible question de la politique ; car je connais toute la portée des faits que je vais raconter ; je sens combien il est

triste, déplorable même, d'être obligé, pour ma justification, de mettre au jour des turpitudes que j'aurais désiré enfouir dans les entrailles de la terre, dans l'intérêt d'un parti que bien des gens qui se disent ses plus dévoués soutiens, semblent prendre à tâche de déconsidérer tous les jours; mais mon honneur outragé m'impose l'obligation de parler pour me défendre, et je cède à la nécessité.

Quand survint la révolution de 1830, j'avais à peine vingt-trois ans; je venais de perdre ma mère; mon père, usufruitier de la moitié des biens qu'elle laissait à ses enfants, demanda un partage; il eut lieu devant M^e Cabaing, notaire à Aurignac, et il lui revint pour sa part, quatre-vingt-seize hectares de fonds, dont il jouit encore : le reste fut divisé entre mes deux frères et moi.

Les opinions qui triomphaient sous ce nouveau régime n'étaient pas les miennes : je m'en expliquais librement; aussi, à la suite d'une discussion animée qui eut lieu en une table d'hôte, je fus arrêté, et passai près de deux mois en prison. Peu de jours après mon élargissement, je reçus la visite d'un certain personnage qui m'apprit qu'il se formait une société secrète, composée

d'hommes tous dévoués aux principes de la légitimité, et disposés, disait-il, à tous les sacrifices pour le succès de cette noble cause. Il avait mission de me proposer d'en faire partie, j'acceptai avec empressement, et il me conduisit à la rue Nineau, numéro 11, chez M. de Quinquiry-d'Olive, où l'on me fit prêter une espèce de serment, et contracter une obligation de fournir dix francs par mois. Quelques jours après, je fus incorporé dans ce qu'on appelait une section, et contractai de nouveau l'engagement de donner quinze francs de plus; ce qui portait la contribution à vingt-cinq francs. C'était beaucoup trop, même pour un homme dont les revenus étaient plus que modestes, et qui avait la ferme résolution de payer de sa personne, aussitôt que l'occasion s'en présenterait : j'appris plus tard que les Preux, sous la bannière desquels je m'étais enrôlé, avaient poussé la générosité jusqu'à s'imposer pour la somme de un franc.

A compter de ce moment, je négligeai d'anciennes connaissances de vieux amis, pour ne plus fréquenter qu'une société d'hommes nouveaux, avec lesquels je me croyais appelé à parcourir une carrière de

péril et de dévouement. D'abord je fus émerveillé de l'énergie de la résolution de mes compagnons. A les entendre parler dans les salons et les réunions, on les eût pris pour de terribles fanatiques qui brûlaient d'en venir aux mains. Rien ne devait arrêter leur dévouement, leur témérité; j'étais honteux de ma tiédeur, j'avais besoin de m'échauffer à ce feu sacré; mais je ne tardai pas à apprendre ce que devaient être appréciées ces pompeuses déclamations; car, au premier signe d'émeute, au moindre indice de danger, je vis ces boursoufflés conspirateurs courir bien vite se cacher : MM. de Quinquiry surtout détalait comme des lièvres. Au reste, voici le premier événement qui m'apprit à connaître plus particulièrement l'un d'eux, M. St.-Cyr.

Il vint un jour me trouver pour me prier de l'accompagner à Saint - Gaudens, où il avait, me dit-il, une mission de la plus haute importance à remplir; il avait besoin, pour le secourir, d'un compagnon dévoué, d'un ami sincère; il s'adressait à moi : nous partîmes. Chemin faisant, il éprouva le besoin de me faire part de ses brillantes espérances, de me communiquer son bonheur; il rayonnait. Ainsi, il m'apprit que le succès

de la cause que nous défendions était assuré, que déjà on s'occupait à organiser un gouvernement provisoire, qu'on nommait aux emplois. Justes appréciateurs du mérite, ses chefs l'avaient nommé directeur des postes à Toulouse, et il allait gagner ses éperons. Au reste, il daigna m'honorer de sa bienveillance, il m'offrit sa protection et me promit (*si j'étais docile et persévérant*) de me faire donner, *dans son administration*, un emploi de 1,000 ou 1,200 francs.

Dès la première nuit de notre arrivée, il fut question de remplir cette importante mission; et j'avoue que je ne pus m'empêcher de rire, quand j'appris qu'elle consistait à afficher, dans les divers quartiers de la ville, de prétendus *placards incendiaires*. Il voulut me charger de ce soin, tandis qu'il ferait le guet, mais je refusai poliment cet honneur, en lui observant que la responsabilité de cette périlleuse entreprise, lui ayant été spécialement confiée, il ne convenait pas qu'un autre la remplît à sa place. Cette observation l'étonna, lui déplut, et fut cause que l'expédition fut renvoyée au lendemain. Mais la nuit suivante ma détermination n'ayant pas changé, malgré tous les beaux raisonnements que j'avais entendu, l'exécution en fut encore ajournée.

J'étais dans le voisinage de ma famille, il était convenable que j'allasse faire une visite à mes parents : je quittai pendant deux jours mon aimable compagnon de voyage. A mon retour il me fit de graves reproches ; cet honnête garçon avait sa conscience alarmée : *Il voyageait, me dit-il, aux frais du parti, sur le prix de 15 francs par jour ; ainsi sa délicatesse ne lui permettait pas de prolonger plus long-temps son absence.* Ces scrupules me parurent trop légitimes pour ne devoir pas compatir à sa peine ; aussi je l'assurai que j'étais prêt à le seconder, le soir même, dans l'exécution de ses importants travaux. Mais la nuit arrivée, nous ne nous entendimes pas encore : il voulut me céder le premier rôle, que je refusai modestement, à tout seigneur, tout honneur : je me contentais du second ; j'offris de faire le guet. Il insista vivement, je fus inébranlable ; il se fâcha tout de bon, je n'en tins compte ; enfin, outré de cette perfide obstination, M. de Quinquiry, dans sa colère, jeta dans les fosses d'aisance ces merveilleux éléments de conspiration, et revint à Toulouse faire, sans doute au comité, un pompeux rapport sur les dangers qu'il venait de courir, en remplissant la mission qui lui avait été confiée.

Inutile de dire que je perdis un protecteur.

Il serait trop long de raconter divers petits événements de cette espèce, où quelques amis et moi fûmes appelés à jouer des rôles à peu près semblables, qui nous fournirent l'occasion de mystifier certains Hableurs qui faisaient les César. Je me bornerai à raconter un fait personnel qui suffira, pour prouver combien déjà à cette époque, je m'étais aliéné la bienveillance des puissants, par mon indocilité et mes sarcasmes.

J'étais en prison pour la quatrième fois. C'était au sujet d'une émeute qui avait eu lieu à la place Rouaix, où d'intrépides compagnons avaient bravement pris la fuite au moment du danger. C'étaient entre autres MM. de Cassan, de Saint-Salvy et Duperrier que je trouve au nombre de ceux qui m'ont exclu du Salon, et naturellement je devais m'y attendre. Un seul avait resté, je me plais à le nommer, c'était M. Paulin de Naurais qui ne fait pas partie de ce salon. Ma captivité durait depuis six mois, et ma société se bornait à quelques amis qui étaient venus précédemment me visiter dans les prisons de Muret, lorsque M. Saint-Cyr de Quinquiry demanda à me parler *pour affaires*. Il s'agis-

sait du remboursement d'une dette naguère contractée par mon frère, quand il était passé à Toulouse pour aller subir un jugement devant le conseil de guerre de Bayonne. Condamné, il s'était évadé de la prison et réfugié en Espagne; en son absence c'était à moi que l'on s'adressait pour le paiement. Il m'était impossible d'acquitter cette dette, je n'avais pas d'argent : mais j'offris toutes les garanties qu'il était en mon pouvoir de donner. Ce fut en vain; le créancier intraitable voulant être immédiatement payé, l'effet fut protesté.

Je m'adressai alors à un ami généreux et dévoué, M. Edouard de Boutaud qui, plusieurs fois, était venu à mon secours, et récemment encore m'avait fait des offres de service. Mais quand il sut la destination de cet argent, et la manière odieuse dont on en avait agi, il refusa obstinément de me rien donner, curieux qu'il était de voir, disait-il, si on oserait pousser plus loin les poursuites.

Cependant M. de Quinquiry jetait les hauts cris; *c'était à sa considération*, disait-il, *que cet argent avait été prêté, il en était responsable, c'était une duperte d'obliger des ingrats.* Je voulus absolument faire cesser ces criaileries; je payai.

C'était le **GRAND ABÉRACADABRA** des conspirateurs, le **MICHEL MORIN** de nos sociétés secrètes, le Marquis d'**HAUTPOUL DE SEYRE**, qui avait prêté cette somme. 942 fr. avaient été comptés à mon frère, en l'étude de M^e Capelle, notaire, qui avait reçu en échange un effet de 1,000 fr., à cinq mois d'échéance : c'était donc à raison de quinze pour cent à peu près que le prêt avait été effectué. Je ne prétends nullement accuser cet honorable Marquis d'avoir voulu faire l'usure ; mais jè tiens à établir que ce prêt fût une affaire de commerce et non un service rendu : l'argent sans doute était rare à cette époque là sur la place de Toulouse et le taux fort élevé.

Plusieurs de mes amis auxquels je racontai ce joli petit trait ne voulurent pas y croire ; l'un d'eux, M. Ludovic de Chaunac, se permit d'en parler à M. d'Hautpoul, auquel il observa qu'il lui paraissait bien étrange que, tandis qu'il y avait une *caisse commune*, où nous avions tous des droits, puisqu'elle était le produit des contributions de chacun de nous, on ne put pas y puiser pour venir au secours d'une victime de son dévouement à la cause, alors surtout que ce n'était pas une charge, puisqu'il ne s'agissait que d'un

simple prêt. Cette observation parut déplaire à M. le Marquis, qui prit son ton digne, cérémonieux, imposant, et répondit à M. de Chaunac : *qu'il était des personnes dont l'exigence était extrême et qu'il était bien difficile de contenter, que pour lui il ne lui paraissait pas juste que les ressources d'un parti fussent absorbées par une seule famille, et que 50,000 francs dépensés pour faciliter l'évasion de M. de Saint-Victor de la citadelle de Bayonne, lui paraissaient d'assez grands sacrifices pour fermer la bouche, même aux plus exigeants.*

Cette nouvelle me surprit un peu, je l'avoue, mais je n'hésitai pas à y croire, et immédiatement j'écrivis à M. d'Hautpoul pour le remercier du service important qu'il venait de rendre à mon frère, et l'assurer que ni moi, ni les miens n'entendions en aucune façon être à charge au parti que nous avions embrassé, qu'ainsi je prenais, d'hors et déjà, l'engagement formel de rembourser tous les frais qu'aurait occasionné cette évasion. Seulement je demandais des preuves, non que je le soupçonnasse de mauvaise foi, mais il aurait pu avoir été trompé.

Dès le même jour j'écrivis en Espagne pour demander des renseignements, et voici la réponse de mon frère : *Personne absolument n'a coopéré à mon évasion qui a eu lieu de la*

manière la plus simple, puisqu'elle est le résultat du hasard : après ma condamnation j'ai été logé dans un réduit déjà occupé par un autre condamné, qui depuis long-temps avait préparé les voies, et tous deux avons rompu nos chaînes à la première nuit favorable. Deux guides m'ont accompagné au-delà des frontières, je les ai fort bien payé moi-même 400 francs.

Cette lettre fut encore confiée à M. de Chaunac, pour être communiquée à ce *loyal et véridique* Marquis, qui en devint pourpre jusqu'aux oreilles.

Toutes ces turpitudes et ces lâchetés de ces candides conspirateurs au dévouement menteur, à l'enthousiasme factice et poltron, ne suffirent cependant pas encore pour me dégoûter de la politique et me déterminer à battre en retraite; car l'opinion, quand elle n'est pas une fantaisie ou un calcul, vous domine tout entier, vous embrase et ne vous permet pas d'écouter les conseils de la raison. Ceux là seuls qui exploitent la politique dont ils cherchent à se faire un marche-pied qui les conduise à la fortune et aux honneurs, agiotent, intriguent dans l'ombre, et nouveaux **BERTRANDS** attendent que **RATONS** aient retiré **MARRONS** du feu pour les croquer. Il

fallut un événement solennel, décisif, où la pusillanimité, la couardise et l'impéritie de ceux qui s'étaient adjugé la haute direction et le commandement, fût clairement démontré au grand jour.

Il avait été décidé en haut lieu que l'opinion légitimiste ferait une levée de boucliers en juin 1833, que chacun de nous serait enfin appelé à servir son parti, non plus par de stériles protestations et de pompeuses vanteries, comme par le passé; mais par les armes et les combats. Trois hommes étaient chargés de la haute direction à Toulouse : consultés sur les ressources du parti, ils avaient promis merveilles. Des hommes armés et équipés devaient sortir de dessous terre, ils étaient animés des meilleures dispositions; tout était parfaitement organisé.

En conséquence le ban et l'arrière ban furent convoqués à Toulouse, où le drapeau devait être arboré. L'avis portait que chacun devait amener le plus d'hommes, apporter le plus d'armes possibles sans s'inquiéter d'autre chose, la direction ayant pourvu à tout.

Deux ou trois cents DUPES, à peu près, répondirent à cet appel. Pleins d'ardeur et de dévouement, ces braves avaient fait d'avance le sacrifice de leurs fortunes et de

leurs vies , ils marchaient au trépas. Dès leur arrivée à Toulouse, ceux qui n'étaient pas tout-à-fait étrangers à la ville, s'empressèrent d'aller à la recherche des conspirateurs de leur connaissance ; ils n'en trouvèrent pas un, grands et petits, tous avaient disparu, tous s'étaient évanouis, c'était pitié, *le peuple seul avait resté*. Autant il en était arrivé de la campagne, autant il en était parti de la ville, et ceux qui les premiers avaient donné l'exemple de la défection, c'était ces *vils artisans de complots, ces stupides agioteurs, qui s'étaient faits généraux, qui avaient promis de marcher les premiers au combat, qui avaient juré de faire rage*.

L'un, honnête homme du reste et riche propriétaire, commençait à s'occuper de la culture de la betterave; il choisit ce moment pour aller surveiller ses champs, donner des ordres à ses valets. Quoi de plus simple!

L'autre qui, de modeste capitaine de cavalerie s'était improvisé général d'état-major, avait oublié à Lavar un précieux St.-Suairé qu'un pieux pèlerin, dans ses voyages en terre sainte, avait fait bénir sur le tombeau sacré de Notre-Seigneur. Comment entrer en campagne? se battre sans cela? impossible. Il était allé le chercher.

Le troisième, plus prudent encore que ses collègues, avait déjà gagné la frontière. Il était allé chercher aux bains d'Ax une magnifique cocarde, que la noble Châtelaine de Seyre brodait pour lui depuis long-temps; pouvait-il s'en passer? Non : car ce devait être le signe du ralliement, comme le panache d'HENRI IV à la bataille d'Ivry.

Parmi ces crédules royalistes qui avaient tout quitté pour répondre à l'appel qui leur avait été fait, je comptais des parents, des amis : je devais les prévenir et je le fis avec franchise et sans ménagement. Je démasquai le caractère de ces lâches intrigants; je dévoilai leur conduite; *ce fut un crime impardonnable*. Dès mon affiliation dans la société, j'avais bien eu le tort de ne pas flatter certains hommes, prôner leur mérite et leur capacité; de ne pas prendre leurs ordres et me conformer en tout point à leurs désirs : c'était mal sans doute, mais enfin ce n'était là que de l'indocilité. Mais en juin 1835 *je devins criminel*. J'osai appeler *lâcheté infâmie*, ce qui, chez certaines gens, n'était que *prudence* et *sagesse*. J'osai dire que maître d'Hautpoul avait à peine la capacité qui convient à un portier, et le courage nécessaire pour braver une indigestion. *Je me perdis irrévocablement*.

Voilà pourquoi cet honorable Marquis a chaudement appuyé mon exclusion du salon. Lui qui ne se présente jamais à ces assemblées, il y était ce jour là, soutenant vivement M. Saint-Cyr de Quinquiry, si intrépide, si ardent, quand ils'agit d'un combat à la **LANGUE**. J'ai eu envers M. d'Hautpoul, le tort de ne pas le reconnaître pour un homme d'énergie et de capacité. Mais est-ce ma faute à moi, si de la conduite de cet homme résultent des preuves incontestables de *couardise* et d'*imbécillité*? Si dès les premiers jours de la révolution de juillet, il a bien vite quitté son château de Seyre, où il n'a jamais osé se représenter pendant trois ans, parce qu'il y avait dans les environs deux hommes qui l'avaient menacé; s'il se retirait dans la partie la plus reculée de ses appartements, et se livrait à de pieuses prières, quand l'émeute grondait dans les rues; s'il désertait lâchement sa cause en fuyant le théâtre des combats, où il avait sottement appelé quelques malheureux qu'il livrait ainsi à la mitraille du canon ou à la hache du bourreau, non ce n'est pas ma faute; car, quand on a *un cœur de lièvre et une tête de mouton*, au lieu de s'ériger en chef de parti, on demeure paisiblement chez soi, à cajoler sa femme, médire

du voisin, ou fabriquer des pantins pour amuser ses enfants.

Dignes suppôts de ce brillant Marquis M. de Quinquiry d'Olive m'avaient voué depuis long-temps une haine profonde, et même il est vrai de dire que ce n'était pas sans raison ; car si cette inimitié de M. d'Hautpoul est de nature à paraître étrange à ceux qui savent que *je n'ai jamais adressé la parole à cet homme*, les rapports journaliers que j'avais avec les Quinquiry et la manière dure dont je les ai souvent traités, expliqueront suffisamment cette fureur avec laquelle ils se sont rués sur moi dans cette occasion.

Ces deux hommes ont prôné pendant si long-temps et avec tant d'aplomb *leur courage et leur valeur, leur droiture et leur équité*, qu'ils ont fini par en imposer au public, et persuader à certaines gens qu'ils possédaient réellement ces qualités. Ce ne sont cependant que les succès de *l'âne revêtu de la peau du lion*. Assez souvent je l'ai prouvé à ceux qui nous ont vus ensemble ; aujourd'hui je prendrai encore la liberté grande de citer au public quelques petits traits qui attestent ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont encore et seront toujours : **DES VIPÈRES A VENIN FROID, ET DE MÉPRISABLES POLTRONS.**

En février 1830, M. Léogold de Quinquiry d'Olive, incorporé depuis peu dans un régiment de chasseurs à cheval, se trouvait en semestre à Toulouse. Il portait des épaulettes neuves qui brillaient aux flambeaux, des éperons longs de plusieurs pouces, des moustaches à l'avenant, et surtout un terrible grand sabre qui semblait destiné à pourfendre l'imprudent qui aurait osé le fixer. Ainsi pomponné, ce redoutable Matamore, paraissait et faisait le beau dans les cafés qui bordent la place royale.

Un soir; survint un M. Lafforest, ce mauvais garnement habitué dès long-temps à démêler le clinquant d'avec l'or, crut apercevoir le petit bout de l'oreille de ce lionceau de fausse fabrique. Désireux de s'en convaincre, il se permit d'abord quelques plaisanteries, puis passa aux sarcasmes, puis en vint aux bordées, jusqu'à ce qu'enfin les choses en étant arrivées aux dernières extrémités, il fût impossible d'éviter une rencontre qui fut arrêtée pour le lendemain au matin. Et là on vit le guerrier Gentilhomme, l'homme au grand sabre, l'Officier français, refuser avec obstination le combat à *l'arme blanche*, ne vouloir absolument se battre qu'à la *façon du pékin*. Favorisé par

le sort, il tira le premier et manqua son adversaire : il tremblait. L'autre ne le jugea pas digne de son courroux, il eut pitié de lui, et tira en l'air. Et alors ce brave M. Léopold de Quinquiry, plein de reconnaissance de ce généreux procédé, le pressa dans ses bras, l'embrassa tendrement ; il donna l'accolade fraternelle à celui qui la veille lui avait craché au visage et presque arraché ses épauettes ; il pensa que la fumée d'une amorce avait suffisamment lavé cet affront, le dernier que puisse recevoir un Gentilhomme, un Officier français.

Son excellent frère M. Saint-Cyr de Quinquiry eut aussi une discussion avec M. de Sallias. Et la manière dont fut vidée cette querelle est encore plus curieuse : M. de Sallias assisté de ses témoins était au lieu du rendez-vous depuis plus d'une heure, et fatigué d'attendre se disposait à se retirer, quand il crut apercevoir au loin ses adversaires qui approchaient. Ils furent encore un peu longs avant d'arriver, car il en était un parmi eux que l'on semblait traîner, tant il marchait avec peine : c'était notre héros. Ce pauvre garçon avait été obligé de faire bien des pauses avant de pouvoir arriver sur le terrain. Ses dents claquaient, ses genoux se dérobaient sous lui, il était malade.

Dans cette position critique, ses témoins, on ne peut plus embarrassés, parlèrent d'accommodément et offrirent toutes les satisfactions possibles ; mais ce fut en vain, M. de Sallias ne voulut entendre aucune raison, il avait reçu une offense, il fallait, disait-il, qu'elle fût lavée avec du sang. Alors cet infortuné D'Olive, en proie à la plus vive terreur, se détermina à implorer lui-même la clémence, la pitié de son adversaire : il lui déclara qu'il avait la fièvre et même la *colique*, qu'il pouvait à peine se soutenir sur ses jambes ; ce fut encore en vain. M. de Saillas, intraitable, persista dans son désir de vider la querelle. Confus et désolé, ce pauvre Quinquiry se livra alors au plus affreux désespoir, il se laissa tomber dans un sillon, et découvrant sa triste poitrine : *tenez*, criait-il à son adversaire ; *prenez ma vie si vous la voulez, tuez-moi, assassinez-moi si vous le pouvez ; mais à aucun prix je ne me battraï : non, non je ne me battraï pas, car contre un homme tel que vous, je ne suis pas capable de me défendre,*

Et chacun des assistants levait les épaules de pitié à ce spectacle dégoûtant d'un fanfaron qui avait la *colique* ; à la vue de cette dégradation d'un homme que la peur

rendait malade, et l'on devina alors pourquoi il s'asseyait si fréquemment dans le trajet; le malheureux cherchait à cacher les traces d'une triste *incommodité* qui l'avait saisi en route : il espérait que la terre humide de la rosée servirait de prétexte à voiler sa honte.

Tels sont les hommes qui embauchaient, enrôlaient et devaient au besoin être investis d'un commandement supérieur : j'ai donné un échantillon de leur courage. Voici pour leur moralité.

Ce sont eux qui, dès que Castellas a commencé sa manœuvre, ont répandu ou accredité les soupçons qui ont pesé sur ma tête, qui sont allés de porte en porte chercher des hommes indisposés contre moi, pour les conduire à cette assemblée qui se réunissait pour voter mon exclusion, qui ont péroré, cabalé pour l'obtenir.

Ce sont eux qui, dès que cette affaire a dû être portée en police correctionnelle, ont poussé, travaillé, excité les témoins qui devaient être entendus, qui se sont effrontément parjurés à l'audience : l'un, en niant obstinément avoir acheté au sortir de mes mains, certaines cartes qu'il avait voulu, peu de jours auparavant, soumettre

au commissaire des jeux pour les faire vérifier et les *produire contre moi si elles eussent été altérées*. L'autre, en allant offrir au procureur du Roi, pendant que les juges réunis à la chambre du conseil délibéraient, *une nouvelle déposition qui devait, disait-il, nécessairement entraîner ma condamnation* ; et le Ministère public, révolté de cette impudence, le renvoya avec dégoût.

Ce sont eux qui sont allés trouver la femme Delbosc, pour l'engager à dénaturer, devant la Cour royale, la déposition qu'elle avait faite devant le tribunal de première instance, lui offrant, si elle consentait à nuire, la protection de M. de Gennes D'Olivié, de ce Muguet de Davejean, qui, sans doute, a voté mon exclusion du salon, pour ne pas déroger à des traditions de famille, et perpétuer le souvenir de la conduite de certain Comte, son oncle, qui, après avoir entraîné dans une vie de débauches et de dissipations un jeune homme faible et sans expérience, le poussa au bague, l'attacha au pilori, pour écarter de sa tête un châtiment qui était, dit-on, bien mérité.

Ce sont eux qui ont porté l'audace jusqu'à insulter dans les rues, au sortir du temple du Seigneur où ils venaient de rem-

plir le plus saint des devoirs de notre religion, d'honorables Magistrats qui, depuis près de trente ans, exercent à Toulouse leurs fonctions, avec autant de sagesse que d'intégrité. Ils n'ont pu contenir leur rage, quand ils ont vu que, malgré leurs honteuses trames et leurs parjures, leur victime échappait à une condamnation qu'ils voulaient à tout prix faire peser sur sa tête.

Voilà les funestes résultats des haines engendrées par la politique : qu'ai-je fait pour les mériter ? Le voici.

Quand on est venu me chercher pour m'enrôler dans cette bande de capucins, j'étais pauvre et je n'ai jamais assisté à la *curée de cet argent* que l'on extorquait au dévouement de quelques jeunes gens, à la crédulité de quelques familles ; pour le gaspiller, *se faire des créatures* et faire promener, dans les diverses parties de la France, *des parens et amis dont on payait le dévouement*.

Je n'ai jamais cherché à pénétrer dans ces conciliabules, où des femmelettes et des intrigants convoitaient des charges et des emplois, se disputaient des honneurs que l'on devrait conquérir, ce me semble, avant de se les partager.

Durant les trois premières années de la révolution de juillet, j'ai été en butte à tous les dangers possibles : *duels, émeutes, prisons, cours d'assises*, rien ne m'a été épargné ; jamais je n'ai reculé devant aucun danger, jamais je n'ai trouvé aide et soutien auprès de ces hommes, je n'en ai même pas rencontré *un seul parmi eux* qui ait osé m'accompagner sur le terrain en *qualité de second*. J'ai rogné mon patrimoine pour parer aux dépenses que m'occasionnaient mes malheurs, **ET JAMAIS JE N'AI REÇU UNE OBOLE DE PERSONNE.**

Voilà mes seuls, mes véritables griefs ; voilà l'origine de cette rage qu'ont exhalé contre moi des hommes que le public avait regardé jusques là comme mes amis, tandis qu'ils nourrissaient contre moi une haine profonde.

Passons maintenant aux animosités du salon.

Quand je commençai à faire partie du salon des arts, en janvier 1834, j'avais reconnu que la politique, telle que l'exploitaient de vils escroques, de traficants d'opinions, n'était qu'une duperie, et j'y avais complètement renoncé ; mais je vivais encore au milieu de ces rancuneux personnages, tout puissants dans cette société, en leur qualité de *membres d'une coterie qui régissait ce salon.*

A la salle de jeu, que je fréquentais assidûment, l'aristocratie de l'argent jouissait de la faveur; une fraction de joueurs exploitaient le privilège au préjudice du bon droit; les lois, les réglemens se taisaient devant eux. Ainsi, lorsqu'il arrivait aux *commissaires des jeux* ou à leurs *affidés* d'être en perte à quatre heures, où les réglemens exigeaient impérieusement que la partie cessât, *on donnait une demi-heure de faveur*, et la partie s'animait, chacun voulait mettre ce temps à profit pour réparer ses pertes ou doubler ses bénéfices. A cette demi-heure succédait un nouveau délai *quand il était nécessaire*, et alors le jeu devenant effréné, c'était comme une espèce de **VA-TOUT**, parce que les esprits étaient échauffés et que les enfoncés jouaient horriblement cher sur parole. **MALHEUR A QUI JOUE AINSI!**

Je pourrais citer les nombreuses victimes de ce stratagème qui a été si funeste à tous les joueurs faibles ou inexpérimentés; car j'en ai vu qui ont perdu jusqu'à **DIX MILLE FRANCS EN MOINS D'UNE HEURE**. *Et les honnêtes industriels qui avaient si habilement tendu leurs filets, se retiraient gaiement avec leurs parts de prises et riaient dans leurs barbes.*

Il était deux **TACTIENS** qui, dans ces

circonstances, manœuvraient avec un talent admirable. MM. de Gennes et D'Olivier, ce dernier surtout, avait conquis les suffrages de tous ses pareils, au point qu'ils l'avaient unanimement surnommé **PATE DE CHAT**. Ce véritable Rodilard, l'Attila, le fléau des joueurs avait des droits à nul autre pareils. Il prenait les cartes quand bon lui semblait et au préjudice de tous. Il couvrait à peu près toutes les mises qui formaient l'enjeu du parti opposé, n'admettant dans son jeu que quelques amis, et les autres le regardaient faire. Il formait des sociétés avec les siens, quand ils prenaient les cartes, et alors encore il accaparait tout l'argent, au point qu'il arrivait souvent, au plus modeste des joueurs, de ne pouvoir même pas parier *une simple pièce de cinq francs*.

Quand quelqu'un prenant enfin les cartes, une fois dans la soirée voulait jouer gros jeu, et user de ce même privilège; **MONSEIGNEUR DE RODILARD** s'emparait de quatre ou cinq cents francs qu'il plaçait derrière le chandelier (on appelait cela faire un à parte), et le joueur ainsi frustré était obligé, bon gré, mal gré, de se contenter de ce qui restait. Il m'est arrivé plusieurs fois de m'obstiner à ne vouloir pas commencer

la partie jusqu'à ce que cet argent que je voulais jouer fût remis sur le tapis : on ne tenait compte de mes observations. J'invoquais mes droits établis par les réglemens, c'était comme si je chantais. Après une demi-heure d'insupportables discussions, je finissais par céder ma place à un autre ; c'était précisément ce que l'on voulait. Je n'en finirais pas s'il me fallait énumérer toutes les vilainies de la **PATE DE CHAT** ; car c'était au point qu'il entra en fureur contre ceux qui lui gagnaient ou faisaient perdre son argent ; et en voici la preuve :

Dans le cours de l'hiver 1838 , M. D'Olivier engagea M. L..... à venir aux petites soirées de jeu du salon des arts , lui garantissant qu'il y serait le bien venu quoiqu'il n'en fût pas sociétaire, Comme M. L..... joue fort bien et fort heureusement le jeu de l'écarté, M. D'Olivier avait espéré qu'il lui serait utile ; il se trompa, car M. L....., qui n'avait pas deviné sa pensée, se permit d'entrer contre lui , et même d'avoir une longue passe sur laquelle M. le Conseiller perdit , je crois, huit mille francs. Mais à peine M. L..... avait-il quitté sa chaise qu'il fut apostrophé, semoncé par **MONSEIGNEUR DE RODILARD**, et son suppôt de cousin, le **SIRE**

DE QUINQUIRY, qui lui firent un crime de ses succès, lui reprochèrent son défaut d'égards, et finirent par lui déclarer franchement : *qu'il ferait bien dorénavant de demeurer chez lui, parce qu'il ne convenait pas à celui qui ne jouait que cinq francs de faire perdre des sommes énormes à CERTAINES GENS.*

Il était bien quelques personnes que ces manières de faire blessaient; mais M. D'Olivier était un homme riche, il jouait beaucoup d'or; il était Conseiller à la cour royale; on se taisait. Et moi qui plusieurs fois avais été sa victime, moi qui l'étais encore journellement, je disais à qui voulait l'entendre : *que Maître D'Olivier était un fort vilain personnage, que sa manière de jouer était odieuse, qu'il était le juif, l'usurier de la partie, qu'il me serait doux de lui faire perdre vingt mille francs en une séance.*

Tel est l'homme auquel le limier de la police s'est adressé pour le lancer contre moi. Je laisse à penser s'il a été le bien venu, si **MESSIRE DE PATTE DE CHAT** a soigneusement examiné ma manière de jouer, pendant les vingt séances qui ont eu lieu depuis le premier mars, où il reçut les premières confidences jusqu'au 26 avril, où les jeux fu-

rent supprimés ; et cependant voici la partie la plus essentielle de sa déposition. Je la copie textuellement, d'abord pour établir d'une manière incontestable que j'ai habituellement perdu pendant les mois de mars et avril, où l'on veut que je me sois servi, pour corriger la fortune d'un procédé avec lequel on gagne toujours, et ensuite pour prouver la bonne foi de M. D'Olivier, et le respect que cet honnête Magistrat professe pour la sainteté du serment.

Après avoir déposé comme dans l'instruction, et raconté comment je fus dénoncé par Castellás, M. D'Olivier ajoute à sa première déposition deux propos des plus hostiles, qu'il aurait recueilli, dit-il, de la bouche de MM. De Sallias et Lasserre.

M. le président.

Question. — Pourquoi n'avez-vous pas dit cela dans votre déposition écrite ?

Réponse. — JE LE DIS, - MAIS LE JUGE D'INSTRUCTION NE VOULUT PAS L'ÉCRIRE.

Q. Mais M. le Juge d'instruction a toujours fait consigner tout ce que les autres témoins ont dit, comment aurait-il fait exception pour ce que vous disiez ?

R. Cela s'est cependant passé comme je l'ai raconté.

Q. Quels étaient les joueurs qui venaient de se servir des cartes que vous achetâtes au salon ?

R. C'était St. - Victor, j'en ne me rappelle pas l'autre.

Q. Qui avait passé avant St.-Victor ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Lorsque vous reçûtes les premières confidences de Castellás, avez-vous rapporté vos souvenirs vers le passé, et remarqué si St.-Victor avait eu des veines de bonheur prononcées ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la première et la seconde dénoncé, avez-vous remarqué sa manière de jouer ?

R. Non.

Q. Depuis la deuxième confidence que vous fit Castellás contre St.-Victor, qu'avez-vous fait contre ce dernier ?

R. Après cette confidence, Castellás me fit le signe convenu, le premier jour qu'il vint au salon ; il n'y avait pas peut-être quinze jours d'intervalle.

Q. Pendant ces quinze jours avez-vous remarqué si St. - Victor a gagné ou perdu ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Depuis que les confidences vous furent faites contre lui, remarquâtes-vous s'il gagnait ?

R. Je n'en sais rien.

Ainsi M. D'Olivier, le plus acerbe, le plus rapace de tous les joueurs ; M. D'Olivier, joueur effréné, qui s'expose à délabrer en moins d'un an la fortune la mieux établie ; M. d'Olivier, prévenu qu'un joueur, son adversaire, le plus habituel, contre lequel il aventure jusqu'à 800 francs aux cinq points d'écarté, prévenu que ce redoutable champion est un adroit filou qui lui dérobe son argent, M. D'Olivier ne se donne même pas la peine de surveiller cet homme !

Il faudrait être plus que niais pour le croire.

Ce n'est pas tout. Arrive une soirée où un obligeant ami avertit M. D'Olivier, que le filou fait usage à *l'instant même* de certaines cartes frauduleuses dont il lui a déjà signalé l'existence. M. D'Olivier s'empresse de les acheter et les conserve soigneusement pour les produire en justice, et là, après avoir tout accumulé, tout invoqué, suppositions, soupçons et bavardages, après avoir déployé, en faveur de l'accusation, un zèle

que l'on pourrait au besoin appeler de l'acharnement et même de la fureur, M. D'Olivier ne peut pas désigner à la justice l'adversaire contre lequel jouait le prévenu, quand il s'est servi de ces cartes : il prétend n'avoir pas remarqué la somme qu'il jouait dans ce moment. Il ne peut pas dire s'il a perdu ou gagné pendant le cours de cette soirée.

M. D'Olivier, la *passion* rend les hommes *absurdes* ; il résulte de votre déposition que votre conduite est *odieuse* ou qu'elle est *infâme*. Si vous n'avez pas attentivement surveillé l'homme qui vous avait été signalé comme un filou, si vous n'avez rien fait pour découvrir la fraude, pour arrêter de coupables manœuvres, votre conduite est *odieuse* ; car vous avez laissé pendant deux grands mois un filou exercer paisiblement sa funeste industrie, et livrer des joueurs, vos camarades et vos amis, à la merci de ce fripon qui pouvait leur gagner des sommes énormes, les ruiner. Si vous l'avez surveillé elle est *infâme* ; car alors il n'est pas un fait, une particularité dans la vie de cet homme qui ait pu vous échapper ; et vous avez menti à la justice, vous vous êtes parjuré en affirmant, sous la foi du serment, que vous n'aviez rien vu, rien remarqué, rien examiné.

C'est cette ridicule déposition de M. D'Olivier et l'odieuse imputation qu'il a osé diriger contre M. le juge d'instruction, qui sont la cause de ces pénibles refus que j'ai essuyés auprès des membres les plus distingués du barreau de Toulouse, qui, après avoir pris connaissance de la procédure, ont refusé de défendre, malgré qu'il y eût un jugement en ma faveur. C'est qu'il fallait *flétrir* la conduite d'un *Magistrat* qui se vautrait dans la *boue*. M. le Conseiller le sentait bien lui-même; quand il est allé faire deux visites à M^e Dugabé, après que cet avocat eut accepté ma défense, il savait que M^e Dugabé, quand il se chargeait d'une cause, la plaidait comme elle méritait de l'être, sans considération de familles, de personnes ni de positions, et il tremblait, parce qu'il n'ignorait pas ce qui l'attendait à l'audience; et dès lors il s'est empressé d'aller lui faire des politesses, des prévenances, lui qui, avant cette époque, ne lui avait jamais adressé la parole.

Après avoir pris les engagements les plus formels, et même avoir accepté une partie du salaire, M^e Dugabé a aussi refusé de défendre au moment où je venais d'être cité à comparaître devant la Cour royale. Je ne

chercherai pas à rendre l'impression fâcheuse qu'a produit dans le public ce nouveau refus de sa part, le préjudice immense qu'il m'a causé et l'embarras dans lequel je me suis trouvé, chacun le conçoit aisément, et l'honorable M^e Dugabé s'est jugé lui-même, quand il a dit, avant son départ de Toulouse, au jurisconsulte le plus distingué de cette ville : *que c'était un assassinat moral que d'abandonner, dans cette position critique, un malheureux innocent dont on avait accepté la défense.* Après un langage aussi formel, quelles sont les puissantes raisons qui ont pu déterminer M^e Dugabé à se conduire à mon égard d'une manière si inconvenante? Je l'ignore, et même ce serait en vain que je chercherais à le pénétrer; car Maître D'Olivier n'est pas le seul qui eût à redouter la parole foudroyante d'un avocat indépendant; il en est d'autres encore qui ont eu l'air d'afficher une rare sévérité de principes, en provoquant mon exclusion du salon, et qui n'ont fait que parader aux yeux du public, *se pavaner en faisant de la vengeance*, qui avaient grand peur qu'on citât leurs antécédants et dévoilât leur conduite; car il était facile d'établir ainsi que ce semblant de vertu n'était que ridicule chez des hommes qui avaient dès long-temps *soisfait*

à l'honneur. Sans doute que leurs instances ont triomphé de ces dispositions bienveillantes que M^e Dugabé avait publiquement manifesté à mon égard, et j'avoue que, quelque pénible et nuisible que fût pour moi ce nouveau refus de sa part, je ne me serais pas permis de m'en plaindre, s'il n'avait été accompagné de circonstances tellement indécentes, qu'on ne les croirait peut-être si je les rapportais (1).

(1) Le 8 novembre, je remis à M^e Dugabé un à-compte de 1,000 francs sur ses honoraires. Le 4 décembre, M^e Laffont, mon avoué, accourut me prévenir que je ne devais pas compter sur M^e Dugabé, puisqu'il venait d'apprendre de M. Laffiteau, avocat général, que M^e Dugabé, avant son départ de Toulouse, était allé prier M. le procureur-général de n'appeler cette cause qu'après son arrivée à Paris, afin qu'il eût, disait-il, un prétexte raisonnable pour ne pas plaider. Si ces faits sont exacts, il serait évident que M^e Dugabé recevait mon argent au moment même où il était bien déterminé à ne pas plaider. Le 7 décembre, il me renvoya la procédure; mais d'argent point. J'ai été obligé pour obtenir ce remboursement de menacer M^e Dugabé de porter une plainte au bâtonnier de l'ordre. Du dossier, M^e Dugabé avait jugé à propos de distraire deux pièces. Une lettre de M. Compte concernant le bizantage et une attestation qu'un Magistrat des plus honorables avait bien voulu me donner pour appuyer ma demande en règlement de juges. Il certifiait qu'il avait été insulté dans les rues au sujet du jugement rendu en ma faveur, et déclarait, en

Je n'essaierai pas de combattre, dans tous ces détails, l'accusation dirigée contre moi. M^e Cazeneuve, dont je n'ai eu qu'à me louer sous tous les rapports, et qui a chaudement présenté ma défense avec cœur et talent. M^e Cazeneuve, dans le mémoire qu'il a fait imprimer et distribuer dans le public, a suffisamment établi qu'il était impossible en logique de la soutenir raisonnablement, parce qu'elle était l'œuvre de la police, qu'elle reposait uniquement sur de vagues soupçons habilement répandus ou accrédités par de perfides ennemis, et par-dessus tout sur les funestes préventions auxquelles l'exclusion du salon avait donné naissance.

Si l'on invoque des éléments étrangers à la procédure, des suppositions par exemple,

outre, que depuis près de trente ans qu'il exerçait la magistrature, il n'avait jamais vu des hommes déployer tant d'acharnement contre un accusé. C'est en vain que j'ai écrit pour réclamer ces pièces. Avant de me présenter devant la Cour royale d'Agen, j'ai fait écrire trois lettres consécutives à M^e Dugabé, pour le prier de me renvoyer du moins l'attestation qui était une pièce précieuse que mon défenseur réclamait avec instance. Tout a été inutile, il n'a pas voulu s'en dessaisir.

Telle a été à mon égard la conduite de l'honorable député de l'Ariège.

on tombe dans le vague et toute discussion devient impossible. Si, au contraire, on veut plaider et se former une conviction d'après les bases de la procédure, je défie hardiment l'accusation sur tous les points; elle est insoutenable. C'est ce qu'il me sera facile de prouver en appelant l'attention du lecteur sur les principaux faits de cette cause, et la ténébreuse conduite de ce singulier personnage qui occupe le premier rôle dans cette affaire.

Il a été unanimement établi aux débats :

Que loin de rechercher les occasions de jouer, je les fuyais; car tandis que les joueurs, qui composent la partie du salon des Arts, se réunissaient, à jour fixe, au café Huguet, à l'hôtel du grand soleil et chez le sieur Galtier, je ne m'en suis pas présenté une seule fois dans ces réunions, que même j'ai souvent manifesté le désir et fait en sorte de faire supprimer les soirées de jeu au salon des Arts, le seul lieu où je jouais.

J'ai à peu près constamment perdu, pendant les six ans que j'ai fait partie de cette réunion, et n'ai certainement pas dérogé à cette habitude pendant les trois mois où l'on m'accuse spécialement d'avoir filouté à l'aide d'un moyen qui rend le succès infaillible.

Je pariais habituellement, ne prenant les cartes que le plus rarement possible, parce que j'étais réputé fort malheureux; et depuis l'arrivée de Castellás, à Toulouse, je n'ai absolument rien changé à ma manière de jouer.

Parmi les joueurs appelés à déposer contre moi, il en est plusieurs qui ont été forcés d'avouer qu'ils m'avaient souvent gagné des sommes considérables, à tel point que, ne pouvant les payer immédiatement, j'avais été obligé de leur demander du délai, et même de leur consentir des lettres de change, tandis qu'il *n'en est pas un seul qui se soit plaint d'avoir perdu contre moi une somme quelconque.*

L'autorité, par la voie des journaux, a fait prévenir tous ceux qui auraient des plaintes à porter contre moi, qu'ils n'avaient qu'à se présenter au parquet, où leurs dépositions seraient accueillies : *pas un n'y est allé.*

Enfin il a été bien prouvé qu'après avoir aliéné une grande partie de mon modeste patrimoine, *j'en ai perdu le prix au jeu.*

Un homme qui a le désir et les moyens de filouter au jeu, s'éloigne-t-il ainsi des parties?

Celui qui perd constamment, qui se ruine

au jeu, fait-il usage en jouant d'un procédé qui rend le succès infaillible ?

Voilà les réflexions qui se présentent naturellement à l'esprit dans cette circonstance, et l'on est forcé d'avouer si l'on veut que cet homme soit un filou, qu'il est du moins d'une espèce bien rare, bien singulière et bien peu dangereuse.

Voyons maintenant si la conduite de ce Castellás n'est pas encore plus extraordinaire dans son genre ; car tout est *incompréhensible dans cette cause, quand on veut prétendre qu'il y a eu filouterie.*

Arrivé à Toulouse sur une prétendue recommandation de Bruxelles, et introduit dans le monde sous le patronnage de M. le Baron de Thézan, Castellás fréquenta d'abord la société de M^{lle} de Bessière, le salon des Arts, et me fit des prévenances telles qu'il est impossible à un jeune homme de les rejeter, quand elles lui sont adressées par un vieillard à cheveux blancs. Deux mois s'étaient à peine écoulés, et cet homme jouissait ici de l'estime de tous, et passait même pour un homme important ; car il avait été, disait-on, Secrétaire d'Ambassade à Londres, chargé d'affaires à La Haye, Chef de la police de sûreté établie au Pavillon-de-Marsan,

enfin c'était un Agent supérieur du parti légitimiste.

Dès que cet homme a fréquenté le salon de M^{lle} de Bessière, en janvier 1858, on y a remarqué, pour la première fois, des cartes altérées : le soupçon s'est emparé de l'esprit des joueurs; les habitués de ce salon l'ont déserté et il est tombé.

A cette même époque il faisait déjà partie du salon des Arts qu'il fréquentait assidûment dans la journée; mais nul ne le vit jamais aux soirées de jeu, qui furent cependant très-brillantes cette année; aussi personne n'y remarqua le plus léger indice de filouterie. Mais, dès qu'il s'est présenté à la salle de jeu, en février 1859, les cartes bizautées y ont immédiatement figuré comme chez M^{lle} de Bessière; et voilà encore une société forcée de se dissoudre, parce qu'elle est complètement déconsidérée, et qu'il n'y a personne dans les bals et les réunions qu'on a voulu donner.

Cet homme est un adroit filou, un fripon bien avéré, nul n'en doute aujourd'hui, et cependant il est impossible de prétendre qu'il ait exercé son métier à Toulouse; car il est bien reconnu qu'il n'a jamais joué que des sommes insignifiantes; chez M^{lle} de

Bessière 50 cent. , 1 fr. , 1 fr. 50 cent. au plus ; au salon 3 fr. , 10 fr. , et même de l'aveu de tous , il ne prenait les cartes qu'au commencement des parties , quand elles ne se payaient pas , c'est-à-dire quand les mises formant le total des enjeux ne dépassaient pas 15 francs.

Je demande si c'est ainsi que se conduit un filou qui veut utiliser ses talents dans une partie riche , où certains joueurs aventurent jusqu'à 1,000 ou 1,500 francs aux cinq points d'écarté.

Après ces réflexions préliminaires , venons aux faits qui constituent l'accusation.

Vers le milieu de février 1859 , Castellás se rendit chez moi , me parla d'une communication importante qu'il avait à me faire , et , après avoir obtenu ma parole d'honneur la plus formelle que je ne dévoilerais jamais le secret qu'il allait me confier , il me fit connaître qu'il était un fripon , et me proposa une association qui devait avoir , disait - il , les plus brillants résultats. Si j'avais accepté sa proposition , nul doute que nous n'eussions gagné beaucoup d'argent , ruiné la plupart des joueurs , puisqu'il a prouvé à MM. D'Albénas et D'Olivier qu'il ne perdait pas une seule partie , quand il voulait opérer. Mais je refusai cette odieuse proposition qu'il avait osé

me faire , et lui défendis de jamais toucher les cartes au salon , lui promettant à ce prix de garder le plus profond silence ; et à compter de ce moment toutes relations ont cessé entre cet homme et moi.

Environ dix jours après cette confidence , Castellás soustrait de la caisse du salon vingt-quatre jeux de cartes naturelles pour en substituer une égale quantité de frauduleuses ; et immédiatement après , dans les premiers jours de mars , il s'empresse de me dénoncer auprès de M. D'Olivier.

A compter de ce moment , tous deux m'ont attentivement surveillé ; et cependant ce n'est que le 30 mars , un mois après , que M. D'Olivier sur un signe de Castellás , *prétend* avoir acheté , au sortir de mes mains , un jeu de cartes qui ont été reconnues bizautées. Voilà toute l'accusation.

La *proposition* , la *substitution* et la *dénonce* ont eu lieu à des intervalles si rapprochés qu'il est impossible de prétendre et même de supposer qu'il ait pu exister aucune espèce de flouterie au salon , pendant cette dernière quinzaine de février , où tous ces événements ont eu lieu ; et comme il a été établi aux débats , qu'avant cette époque je n'avais pas pu me présenter à la partie , puisque j'étais

absent de Toulouse ; il est évident que Castellás en opérant cette substitution n'avait d'autre but que la dénonce qu'il a immédiatement porté contre moi.

Depuis le 1^{er} mars jusqu'au 26 avril (c'est-à-dire pendant un espace de temps qui a compris vingt séances de jeu), j'ai été surveillé avec une attention toute particulière par MM. D'Olivier et Castellás : l'un **CONSEILLER EN COUR ROYALE**, l'autre **PRÉSIDENT EN COUR DE FILOUTERIE**. Ces deux honorables amis, tous deux très-fins et très-rusés, tous deux on ne peut plus désireux de me nuire, puisqu'ils se réunissaient tantôt sur l'allée Lafayette, tantôt au domicile de l'un d'eux pour combiner ensemble les moyens de me perdre, ces dignes camarades m'ont guetté pendant deux mois avec des yeux de lynx et la gueule enfarinée du chat qui attend la souris, sans qu'ils aient pu découvrir, dans ma manière de jouer, aucun indice de filouterie ; et cependant il est certain que ce mode de bizutage (la plus sottise de toutes les manières de filouter), laisse des traces si frappantes qu'elles décèlent hautement la fraude, au point qu'il serait impossible au joueur qui s'en serait servi seulement pendant une séance de prétendre le contester. En effet, *si l'on*

coupe-haut, il tournera infailliblement piques ou carreaux, et si l'on coupe bas trèfles ou coeurs, et les jeux des deux joueurs soit d'emblée, soit après écart, se trouveront toujours composés des mêmes cartes. De telle sorte, cependant, que le succès est assuré à celui qui s'en sert, parce qu'il a à peu près toujours les cartes supérieures dans les deux couleurs (1).

J'en appelle à ceux qui ont quelque habitude du jeu, et leur demande s'ils pensent que l'on puisse sans se trahir, sans se perdre irrévocablement se servir d'un tel procédé, dans une partie toujours composée des mêmes joueurs.

Je demande à ceux-là même qui composent la partie du salon des Arts, s'il eût été possible à quelqu'un de faire usage d'un semblable

(1) Ce sont là des faits positifs que j'ai voulu prouver d'une manière incontestable à mes juges qui ont refusé de s'en convaincre. Vit-on jamais au barreau, un homme prévenu d'un délit qui est un véritable mystère pour tous, juges, témoins et avocats, demander avec instance la faveur d'une expertise qui doit justifier de son innocence; vit-on jamais des juges consciencieux rejeter sa demande, refuser de s'éclairer; et sur de simples présomptions prononcer contre ce malheureux une condamnation qui équivaut à un arrêt de mort.

Ce doit être une chose inouïe dans les annales de la justice.

moyen avec eux ; s'ils ne s'en seraient pas immédiatement aperçus ; si M. le Conseiller d'Olivier s'y serait laissé prendre, *lui si roué* ; si tandis qu'il était prévenu qu'il me guettait, il n'aurait pas remarqué cette uniformité de jeux qui est le résultat inévitable de cette combinaison, quand on l'obtient, et qui doit nécessairement frapper même les moins clairvoyants, surtout quand on surveille un homme depuis long-temps soupçonné.

Si Castellás qui tenait tant à me perdre, que deux fois il m'avait officieusement dénoncé, ne se serait pas empressé de faire constater ces preuves à l'appui de la dénonce qu'il avait porté contre moi.

Cette singulière dénonce de Castellás est le fait le plus important de la cause, puisqu'elle est la source, le principe de tout, et cependant les circonstances qui l'accompagnent sont si extraordinaires, qu'il est absolument impossible de l'expliquer dans le sens de l'accusation ; car il faut établir ou que Castellás, honnête homme, a été outré d'une filouterie qu'il a vu pratiquer sous ses yeux, et s'est empressé de la dénoncer dans l'intérêt de la morale et de la société, et ce serait là *le comble de l'absurdité*, ou bien que Castellás, fripon et brouillé avec moi au sujet du partage des bé-

néfices provenant d'une société formée entre nous, m'a dénoncé pour se venger, et c'est là *ce que l'on a voulu prétendre.*

Eh bien ! tous les faits de la cause, toutes les dépositions en masse viennent détruire cette supposition.

D'une part, Castellás, en ne laissant pas gagner une partie à MM. D'Albénas et D'Olivier, quand ils ont joué contre lui, a suffisamment prouvé qu'il aurait aussi gagné à volonté, si la prétendue association avait existé ; et dès lors il y aurait eu nécessairement des gains considérables d'un côté, et des pertes analogues de l'autre ; tandis qu'il est incontestablement établi que Castellás ne jouait que des sommes insignifiantes, ne prenait pas les cartes, et que j'ai habituellement perdu.

De l'autre, tous les témoins sont unanimes pour reconnaître *qu'ils ne se sont jamais aperçus qu'il existât au jeu la moindre intelligence entre cet homme et moi.* Et ils ajoutent : *qu'il se rendait toujours à la partie des premiers, et se retirait précisément à l'heure où j'y arrivais, c'est-à-dire, à minuit ou une heure.* Vingt-quatre témoins ont été entendus ; tous ont été unanimes dans leurs dépositions, tous ont attesté ces faits.

Après des témoignages aussi authentiques,

aussi positifs , est-il permis à l'accusation d'établir qu'il ait jamais existé aucune espèce de société entre cet homme et moi ? Avec la meilleure volonté du monde , on ne le peut pas , quand on pense surtout que la société du salon des Arts se compose d'environ trente joueurs , toujours les mêmes ; qu'aucun étranger n'y est admis , que par conséquent rien ne peut s'y passer qui demeure inaperçu.

Et dès-lors , s'il est incontestablement établi que cet homme est un être profondément immoral , un filou , un escroc , qu'il a lui-même placé les cartes bizautées dans la caisse , quoiqu'il n'eût pas le projet de s'en servir , puisqu'il ne jouait que des misères et ne prenait pas les cartes , et que de l'autre il soit impossible de prétendre qu'il ait jamais existé aucune espèce de société entre nous , comment expliquer cette inconcevable dénonce ; alors que ne pouvant la justifier par aucune espèce de preuve ? Il ne craint pas de détruire une position honorable qu'il avait acquis à Toulouse ; il n'a pas honte de révéler qu'il n'est qu'un vil fripon qui possède à fond l'art de la filouterie : il se perd bénévolement , se livre ainsi à la justice , et s'expose à la fin de sa carrière à terminer ses jours dans une obscure prison.

Je défie l'orateur le plus habile de débrouiller ce chaos, de pénétrer ce mystère, tant qu'on refusera d'attribuer à cet homme un motif, un but autre que la filouterie. Mais dès qu'on rentre dans la vérité, les ténèbres se dissipent, tout s'explique naturellement.

Agent de la police secrète, Castellans a été envoyé à Toulouse pour accomplir une mission, n'importe laquelle. Introduit dans le monde où il a conquis une position, il songe à l'utiliser en faisant valoir ses talents en fait de filouterie; car ce métier devait être des plus lucratifs sur un pareil théâtre, et la moisson des plus abondantes. Dans ce but, il a voulu s'adjoindre quelqu'un, parce qu'arrivé à Toulouse sans train, sans luxe, sans aucun de ces entourages qui semblent annoncer la fortune et autoriser le gros jeu, il pourrait, s'il jouait cher, *éveiller le soupçon, et attirer l'attention sur sa personne, ce qu'il lui importait d'éviter.* L'homme sur lequel il avait jeté les yeux et qui possédait les qualités nécessaires à l'associé qu'il voulait se donner, ayant refusé, alors qu'il n'a plus aucun espoir d'exploiter cette mine, il accomplira immédiatement sa mission de police, et se *vengera en le perdant.* Voilà le nœud de cette intrigue; c'est ainsi que les choses se sont passées.

Voilà pourquoi il y a des cartes bizautées, dont personne ne s'est servi. Un prétendu voleur, tandis qu'il n'y a personne de volé. Voilà pourquoi le plus profond mystère enveloppe les antécédents, la conduite de cet homme, arrivé de la Belgique tout exprès pour porter le trouble et la dissolution dans certaines sociétés ; qui ne craint pas de salir un nom honorable, parce que ce n'est pas le sien ; de se faire condamner comme voleur, parce que c'est une condamnation chimérique qui frappe un être imaginaire ; de s'exposer à se faire enfermer dans une prison, parce qu'un pouvoir occulte lui en ouvrira immédiatement les portes, si par hasard eela arrive.

Lorsque Castellás s'est déterminé à faire les premières ouvertures à M. D'Olivier, il avait parfaitement apprécié ma position au salon, et savait d'avance qu'une dénonce de cette espèce, ridicule contre tout autre, serait parfaitement accueillie contre moi, surtout par **MAITRE RODILARD** dont il connaissait le caractère et les dispositions à mon égard. Il avait remarqué qu'il y avait à ce salon une certaine espèce d'hommes, fourbes, lâches et hypocrites, qui me détestaient cordialement, parce que je m'étais hardiment expliqué sur leur compte. Trop poltron pour oser attaquer en face un

homme d'honneur, *mais assez vils pour accréditer une calomnie, afin de le perdre* : que je molestais journellement, parce que je savais qu'ils avaient d'abord fait courir le bruit que j'étais entretenu par le parti légitimiste, et plus tard, que je puisais à une source plus impure encore; *qui dévoraient ces affronts, enduraient tout, et prudemment battaient en retraite, parce qu'ils sont, on ne peut plus, soigneux de leur conservation.*

Aussi c'est avec un plaisir toujours nouveau que ces hommes me voyaient perdre au jeu des sommes considérables; ils étaient même surpris que mon modeste patrimoine qui s'engloutissait dans cet abîme, pût y suffire et durer aussi long-temps. Ils le disaient journellement entre eux; et c'est avec une satisfaction mêlée d'impatience qu'ils voyaient arriver ma ruine, qui devaient prochainement les débarrasser de moi.

Castellas savait que le mariage avantageux que je contractais détruisait bien des espérances, parce qu'en m'alliant à une famille riche et considérée, je me fixais irrévocablement à Toulouse, au milieu de ces hommes que j'embarrassais, qui seraient, *on ne peut plus, heureux de trouver une occasion de me compromettre, et il la leur offrit, bien convaincu*

qu'ils le serviraient merveilleusement dans ses desseins.

Cependant lorsque cet homme m'a dénoncé, je perdais d'une manière si habituelle, si constante, que je ne crois pas qu'il y ait dans cette partie, un joueur de bonne foi qui n'eût regardé cette dénonce comme ridicule, si on l'avait immédiatement rendue publique. M. D'Olivier lui-même, malgré sa haine et son acharnement, a été forcé de convenir qu'il n'avait pu d'abord *y ajouter foi*. Aussi fallut-il préparer les esprits à faire un accueil favorable aux complots que la calomnie ourdissait sourdement contre moi, et d'habiles manœuvres furent pratiquées à cet effet.

Ainsi, M. D'Olivier affecta *de s'éloigner de la table de jeu, ou de n'aventurer que cinq francs quand je prenais les cartes*, et son argousin de cousin M. D'Olive (1), s'en alla disant à diverses personnes : *Ne jouez pas contre cet homme, c'est dangereux ; voyez sa manière de mêler, croyez que c'est suspect ; c'est un homme qu'il faut isoler, pour nous débarrasser de lui il ne faut pas lui adresser la parole.*

(1) Cet homme est de la famille des serpents, il en prend la peau, s'en enveloppe, et rampe avec autant d'aisance que s'il n'eût fait autre métier dans sa vie.

Ces manœuvres et d'autres qu'il serait trop long de rapporter, produisirent leur effet ; le soupçon se glissa dans l'esprit des joueurs, ils imitèrent en partie la prudente réserve de la **PATTE DE CHAT** ; et chacun se méfia de moi. Deux mois s'étaient ainsi écoulés, pendant lesquels j'avais été en butte au soupçon général que ce manège avait attiré sur ma tête, lorsque le 23 avril la caisse aux cartes fut retirée des mains du concierge, et la fraude publiquement annoncée.

Cette sage mesure, que la prudence semblait commander dès le moment où Castellás fit les premières ouvertures à M. D'Olivier, et qui surtout devenait impérieuse aussitôt que M. le Conseiller eût acquis la certitude qu'il y avait réellement au salon des cartes frauduleuses, pourquoi ne fut-elle adoptée que cinquante-quatre jours après la dénonce, et trois semaines après l'achat de ces cartes ? C'est qu'un événement imprévu vint déranger mes projets les plus chers, et partant modifier ceux de mes ennemis.

Les cartes furent achetées le 30 mars, parce que mon mariage s'accomplissait dans les premiers jours d'avril, et qu'il fallait un prétexte, un éclat pour faire rompre cette affaire. Cet

éclat n'eut pas lieu alors, parce que mon mariage fut ajourné, à cause d'une maladie grave qui était venue frapper subitement le fils aîné de la maison dont j'allais faire partie. Mais aussitôt que j'eus quitté Toulouse pour me rendre à la campagne où la cérémonie devait avoir lieu, une assemblée d'actionnaires immédiatement convoqués par la commission prononça mon exclusion du salon à la presque unanimité des membres votants. Et comme il était à craindre que cette nouvelle ne parvînt *trop tard* à la connaissance de cette famille, à laquelle je m'alliais, *un message officieux lui fut adressé à la campagne*, pour lui annoncer ce qui venait de se passer.

Huit jours s'écoulèrent, pendant lesquels il fut facile à mes ennemis d'apprécier la portée de cet outrage dont ils m'avaient indignement frappé. C'est avec stupeur qu'ils virent que leur conduite était généralement méprisée, et leur but complètement manqué, puisque tous les membres de cette honorable famille, dont ils avaient voulu m'aliéner le cœur, me traitait encore avec la même bienveillance et le même intérêt, et que je n'avais rien perdu de l'estime des hommes de bien qui m'honoraient de leur amitié. Alors ils sont allés dans leur rage porter une espèce de plainte au parquet, et

m'ont poursuivi jusques dans le sanctuaire de la justice, où ils n'ont même pas reculé devant le parjure pour me perdre.

La société du salon des Arts se compose de soixante actionnaires ayant voix délibérative dans les assemblées. Il en est plusieurs qui n'avaient pas été convoqués ce jour-là ; on devine aisément pourquoi trente seulement prirent part à cette délibération. Parmi eux quelques-uns se sont trompés , ils n'ont pas compris d'abord la portée de ce vote, qui, sous ce spécieux prétexte de **NON-REVÉLATION** , frappait un homme par derrière , lui plongeait un poignard dans le cœur : ils en ont plus tard témoigné leurs regrets. Les autres, c'est-à-dire la **COMMISSION** et **CONSORTS** s'étaient comptés, concertés d'avance ; il leur importait par-dessus tout de me compromettre.

Parmi les nombreux habitués de ce salon , il en est beaucoup qui joignent à l'esprit le plus aimable, les connaissances les plus profondes et les plus variées. Il en est encore qui ont occupé dans les divers ordres de l'Etat des emplois éminents, où ils se sont distingués par leurs talents, leurs lumières et leur probité. Il n'en est pas un de ceux-là qui ait pris part à la mesure adoptée contre moi.

Elle est l'œuvre de cette partie intrigante de la société qui a besoin de cacher sa réputation équivoque, d'abriter sa nullité sous un manteau de parade : de ces faiseurs, ces indispensables qui, sous le nom de commission, régissent ce salon.

Elle est l'œuvre de certains esprits remuants pleins de fiel et de venin, dont le mérite consiste en beaucoup de morgue, de suffisance et de fatuité.

Ces fléaux de la société qu'il faut subir partout et toujours, le sage les méprise et les craint, et l'imprudent les brave. Malheur à lui ! ils ne l'attaqueront pas en face, non, *c'est mauvais ton*, disent-ils, *il faut être poli* ; mais vienne l'occasion et il apprendra à les connaître : en attendant ils feront jouer contre lui certains ressorts qui leur sont familiers ; *la calomnie, Bazile, il en reste toujours quelque chose*. Ils sont là au nombre de quinze ou vingt à peu près, tous un peu plus, un peu moins véreux, et cependant ce sont les éléments de toutes les commissions passées, présentes et futures.

Ces sévères Catons, qui ont affiché tant de purisme en cette occasion, ne furent pas si rigides il y a cinq ans, au sujet de ces vols journaliers qui eurent lieu à ce salon,

lorsque les brochures, les journaux disparaissaient comme par enchantement, ils furent on ne peut plus accommodants avec le voleur, qui cependant était bien connu, puisque le concierge entré, par hasard, dans le cabinet d'un des membres de la commission, reconnût sur son bureau les objets volés; tout y était : *brochures, planches et cadenats*. Ce voleur, leur ami, continua cependant à faire partie du salon et même de la commission. Ce ne fût que long-temps après qu'il vendit son action, mais librement et de son plein gré. Plus tard il lui prit fantaisie d'y retourner, et tout naturellement il s'y présenta. Un autre aurait cru devoir se soumettre aux formalités voulues par les réglemens, pour l'admission des membres nouveaux dans la société. Lui s'en dispensa, il jugea que ces lois étaient établies pour le vulgaire, mais que les hommes de sa qualité et position en étaient affranchis, quand on lui demanda le prix de la cotisation imposée à chacun des sociétaires; il répondit qu'il n'entendait pas faire partie de ce salon où il ne venait que par passe-temps et pour se distraire; on afficha un avis par lequel on interdisait l'entrée de ce salon à tous ceux qui ne font pas partie de cette société. Quelques personnes,

admises par tolérance aux petites soirées de jeu seulement, n'y reparurent plus : celui que l'avis concernait spécialement ne fit qu'en rire.

Pourquoi ces régides Catons, si sévères envers moi, parce que j'aurais eu le prétendu tort de ne pas révéler qu'il existait dans leur société un filou, que j'avais mis dans l'impossibilité de nuire à personne, en lui défendant de jamais toucher les cartes, pourquoi furent-ils si flexibles, si indulgents envers un voleur bien avaré qui les narguait ouvertement ?

C'est que cet homme avait à Toulouse une famille nombreuse et puissante, des relations de société, une position élevée, il était **CONSEILLIER A LA COUR ROYALE**; d'ailleurs c'était un faiseur, un membre de la commission qui connaissait les antécédents de ses camarades; il eût été *dangereux* de le *molester*, et puis c'était un frère, un ami, « il eût été indigne d'en parler, si quelqu'un » s'était avisé d'en dire un mot, il » anrait mérité d'être conspué, honni, flagellé. Quant à ces petites gens, qui s'a- » visent de méconnaître le mérite de la cot- » terie, sa supériorité, c'est autre chose, » il faut les tancer, ça ne mérite pas de mé- » nagements.

» Ce petit Monsieur surtout, qui seul
» sans fortune ni position, se donne des
» airs de fierté, et pousse quelquefois l'in-
» convenance jusqu'à nous fronder, quel
» bonheur de pouvoir lui donner une leçon
» pour lui apprendre à vivre ? De tels brouil-
» lons sont dangereux ; qu'il parte et nous
» laisse tranquilles ; et s'il résiste, s'il se per-
» met de raisonner, de faire le méchant,
» nous le traduirons devant les tribunaux,
» nous le ferons condamner ; *on ne se bat*
» *pas avec un homme flétri.* »

Cette exclusion du salon est l'*acte d'accusation* de cette affaire et l'esprit de l'arrêt qu'a rendu contre moi, la cour royale de Toulouse.

Si, parmi ces Barbacoles de censeurs, qui se sont arrogé le droit de me juger, je trouvais quelques-uns de ces hommes honorables qui sont l'élite de cette société ; si, abusé par les perfides manœuvres d'un misérable agent de police, quelques-uns de ces hommes estimables, que chacun respecte et honore, avaient pris part à la mesure adoptée contre moi, quelque injuste et cruelle que fût cette humiliation, je la subirais sans me plaindre, attendant tout du temps et des événements. Mais c'est la partie impure de ce salon, ce

sont les hommes les plus immoraux de cette société qui ont voulu m'outrager, me flétrir : je suis victime de leur haine et de leur vengeance. Je relève ma tête avec fierté, je les traduis au tribunal de l'opinion publique, et je prouve que ce sont des hommes tarés, flétris, perdus d'honneur, dont l'opinion ne doit être d'aucun poids dans la balance de la justice, d'aucune considération dans la société.

Mais, avant d'entrer en matière sur ce nouveau sujet, je crois utile de faire connaître au public, l'opinion **DU LIMIER DE LA POLICE** sur les dispositions de ces hommes à mon égard, sur les sentiments qui les ont dirigés dans leur conduite, sur le désir qu'ils avaient de me perdre. Il a pris le soin de m'en informer lui-même, par une lettre anonyme qu'il m'a adressé après son départ de Toulouse. Arrivée par le courrier de Nismes, cette lettre m'a été remise le 12 mai, à onze heures de matin, et je l'ai immédiatement envoyée à M. le Procureur du Roi, qui, deux heures après, a fait jouer le télégraphe pour opérer l'arrestation de Castellás.

Je laisse à penser si j'aurais cherché à faire arrêter cet homme, dans le cas où j'au-

rais en quelque chose à craindre de ses révélations, lui qui avait tout fait pour me perdre, qui seul connaissait le bizutage, et qui, traduit en justice, n'avait d'autre alternative que de soutenir et justifier par des preuves, l'accusation qu'il avait dirigée contre moi, ou d'être condamné comme calomniateur et filou.

Voici cette curieuse lettre :

« Etes-vous content, Monsieur ? j'en doute, je ne le suis pas non plus moi. Le résultat a dépassé mes prévisions ; mais aussi pourquoi diable cette véhémence ? Si vous aviez laissé les choses aller leur train, sans chercher avec tant de feu à remonter à la source, votre mariage n'aurait peut-être pas manqué, et cet esclandre désagréable pour vous et pour moi n'aurait pas eu lieu. Pour moi, je l'avoue, je ne croyais pas que les choses dussent aller aussi loin ; mais aussi tout s'est soulevé contre vous, haines, passions, jalousies, c'était une véritable tempête ; vous avez joué le rôle de l'âne dans les animaux malades de la peste ; c'est dur pour un homme d'esprit, c'est cependant la vérité. Avouez maintenant que c'est une belle chose que la délicatesse.

« Mais laissons là cet exorde, passons au sujet, je vous dois une fiche de consola-

tion et la voici. Vous avez été pendant plusieurs jours en butte au soupçon général sans en savoir la cause, et vous l'auriez peut-être toujours ignorée, si vous n'aviez eu la malheureuse idée de trahir la parole d'honneur que vous m'aviez donné: vous avez eu beau faire, beau agir, vous n'avez encore pu connaître que moi. Eh bien! voici le reste.

« Vous souvient-il, Monsieur, d'une soirée générale qui eut lieu au mois de mars; vous souvient-il de deux frères que vous avez bien maltraités? Le cadet surtout fut rudement apostrophé. Jugez de sa satisfaction quand je lui offris bientôt après, le moyen de se venger à la Bazile, sans redouter votre courroux. C'est lui qui sur un signe convenu acheta ces cartes qui ont produit tout ce désordre. A propos de ces cartes, votre conscience, Monsieur, que toujours vous mettiez en avant, votre conscience est-elle bien tranquille, je vous le demande? Vous ne saviez pas, quand vous vous êtes mis au jeu, qu'elles fussent bizautées, il est vrai. Mais quand vous les avez maniées vous l'avez certainement connu et vous avez cependant continué de mêler de la même manière, quoique cela dût vous donner un avantage de 25 pour 100, même ne sachant pas vous en

servir. Ne parlons donc plus de délicatesse; elle n'existe pas dans le monde. C'est donc **M. D'OLIVE LÉOPOLD** qui a été l'instrument dans cette affaire, et l'or a fait agir **M. D'OLIVIER** pour que cela eût plus de poids. Mais on vous redoutait, le courage et l'intrépidité ne sont pas les défauts dominants de ces Messieurs, il fallait un homme qui ne fût pas de la coterie, sur lequel tombât votre courroux : **M. d'Albénas** était absent, on l'attendit; vous savez le reste.

« Au reste, j'ai eu l'honneur, dans mon modeste domicile, de recevoir maintes fois la visite de MM. de la commission, les pauvres gens! comme ils étaient heureux quand je voulais formuler une toute petite accusation contre vous; je crois même qu'ils me l'auraient soufflée, si je m'étais un peu fait tirer l'oreille. Je vous citerai, comme les plus zélés, MM. **D'AGUIN, D'ALBÉNAS, DE JULIAC**, et surtout **M. le MAGISTRAT**, qui a bien, dans cette circonstance, mérité sa réputation de sauteur.

« Voilà les fils, Monsieur; débrouillez l'écheveau si vous pouvez, taillez, taillez des croupières, c'est votre affaire, bonne chance, bon succès et sacrifices à Mercure. »

M. D'AGUIN n'est plus, et la gazette du Languedoc a fait un pompeux éloge de la

modeste simplicité de ses mœurs et de son inaltérable probité. Il eût été curieux d'établir un parallèle entre cette nécrologie de M. d'Aguin et la biographie de ce personnage que je destinais au public de son vivant, et que je me fais un devoir de supprimer aujourd'hui, pour ne pas insulter à la cendre des morts.

Cependant, malgré la répugnance que j'éprouve à troubler la paix des tombeaux, je suis forcé de m'occuper de M. d'Aguin, au sujet d'un propos qu'il m'a prêté, propos tellement grave qu'il a servi de base à la condamnation prononcée contre moi, par la Cour royale de Toulouse.

Après avoir *déposé quatre fois en justice et avoir prêté quatre fois le serment de dire toute la vérité*, M. d'Aguin a déclaré devant la Cour royale, *que je lui avais affirmé que je connaissais parfaitement les cartes bizautées et l'art de s'en servir.*

Il importe à ma justification de faire connaître les raisons qui ont provoqué ce parjure de M. d'Aguin, et, pour cela, il est indispensable de raconter sa conduite dans toute cette affaire.

Le 25 avril, la caisse aux cartes fut retirée des mains du concierge, et la fraude publi-

quement annoncée. Le 24 M. d'Aguin, qui était à la recherche des renseignements, ayant appris du cartier Darax, qu'il avait vendu des cartes conformes à celles qu'il fournissait au salon, à un petit jeune homme blond qu'il ne connaissait pas, M. d'Aguin s'empressa de lui dire : *ce jeune homme s'appelle M. de Saint-Victor, c'est lui qui est l'auteur de tout ce qui se passe, et je vais le faire chasser du salon.* Le lendemain 25, il s'exprima d'une manière aussi formelle et plus inconvenante encore, en s'adressant au concierge : *ce drôle, ce polisson de Saint-Victor sera ignominieusement chassé du salon, c'est moi qui m'en charge.* Le 26 son langage à mon égard fut des plus hypocrites; *c'est à tort que vous avez pris l'alarme, me dit-il, vous n'êtes ni nommé, ni désigné dans cette affaire, personne ne vous accuse, je vous l'affirme, et j'espère que vous me ferez l'honneur de croire à ma parole.* Le premier mai, immédiatement après mon départ pour la campagne, M. d'Aguin convoqua une assemblée d'actionnaires et leur proposa de voter mon exclusion du salon (1).

(1) Ici je dois faire observer que Castellás ne se présentait plus à ce salon, depuis le jour de la confrontation où il avait été si rudement apostrophé par quel-

Le 4 mai, M. le procureur du roi ayant écrit à M. d'Albénas, pour lui demander une relation de ce qui s'était passé, et celui-ci refusant de se rendre, sans doute pour ne pas servir d'instrument à une action judiciaire, ce fut M. d'Aguin, qui, après quatre jours de réflexions, se détermina à aller lui raconter les faits à sa manière.

Le 14 août, après le prononcé du jugement qui m'acquittait, M. d'Aguin se tourna vers ses voisins, et leur adressa ces paroles : *Voilà un singulier jugement, nous n'en sommes pas fâchés, mais si nous avions tout dit, il ne s'en serait pas tiré si bon marché.*

Ce perfide propos eut du retentissement, car il ouvrait un vaste champ aux supposi-

ques membres de la commission, qui, sans doute, étaient fâchés de lui voir rétracter en ma présence les accusations qu'il avait précédemment porté contre moi; et que j'étais déjà parti pour la campagne, où je me mariais et m'établissais définitivement jusqu'à l'hiver suivant. Ainsi, il devenait fort simple de ne plus envoyer au renouvellement d'année leurs cartes de sociétaires à ceux que l'on voulait éliminer, et qui, par ce seul fait, se seraient trouvés exclus de cette société sans bruit et sans éclat. *Mais alors le but de M. d'Aguin, et de ses honorables amis, n'aurait pas été rempli.*

tions, et un jeune juge sur lequel il avait fait une impression profonde, M. D... m'engagea à le faire constater devant la Cour royale, si réellement je n'avais rien à redouter, et il ajouta : *que la justice humaine refusait de croire à cet excès d'insanie, chez des hommes placés aux premiers rangs de la société, qui auraient la perfidie de déguiser la plus noire méchanceté, sous les apparences de la réserve et de la modération.*

Le 19 décembre, M. d'Aguiu entendu de nouveau devant la Cour royale, se conforma en tout point à la déposition qu'il avait fait devant le Tribunal de 1^{re} instance. Alors je priai M. le président de vouloir bien demander au témoin si, conformément au vœu de la loi, il avait dit *tout ce qu'il savait concernant cette affaire.* M. de Faydel refusa d'abord de poser cette question, qu'il regardait, disait-il, comme une insulte. J'insistai vivement, et M. d'Aguiu répondit *qu'il avait tout dit.* Alors je citai le propos qu'il avait tenu le mercredi, 14 août, dans l'enceinte même du Tribunal de 1^{re} instance. *Il le nia formellement.* J'offris de le prouver, puisqu'un jeune homme révolté de ce cynisme avec lequel un misérable vieillard osait avouer publiquement qu'il venait de se par-

— jurer, M. D..... avait été obligé de songer aux cheveux blancs de M. d'Aguin, pour ne pas lui témoigner énergiquement le mépris que lui inspirait cette odieuse conduite. J'observai que ces faits avaient déjà une haute portée par eux-mêmes, mais qu'ils devenaient bien plus graves, quand on songeait qu'un neveu de M. d'Aguin, après avoir vainement brigué la main de la jeune personne que j'allais épouser, s'était empressé de réitérer sa demande trois jours après mon exclusion du salon? Je demandai à M. d'Aguin si c'était pour rendre la place vacante qu'il avait provoqué mon exclusion du salon? si c'était pour se venger de ces divers refus qu'avait essuyé un membre de sa famille, qu'il était allé porter officieusement une espèce de plainte à la justice. Enfin je demandai à la Cour qu'elle voulût bien entendre M. D..... qui était là prêt à attester qu'il avait réellement entendu M. d'Aguin prononcer ces paroles.

Ce fut alors seulement que M. d'Aguin déclara d'une voix émue et tremblante, *que le propos était vrai, et que M. d'Albénas l'attesterait comme lui.*

Entendu après M. d'Aguin, M. d'Albénas n'en parla nullement. Mais il le confirma sept

jours après, sur l'interpellation de M. le Conseiller Vialas, qui ne jugea à propos de lui demander ces explications qu'à la fin des débats, après qu'il avait eu largement le loisir de se consulter avec M. d'Aguin.

Telles sont les circonstances qui ont provoqué un propos qui a servi de base à la condamnation prononcée contre moi. Jem'abstiens de tout commentaire, les hommes sages apprécieront, si M. d'Aguin dont la conduite fut si hostile à mon égard dans toute cette affaire, a menti quatre fois à la justice pour me servir, ou s'il s'est lâchement parjuré pour me perdre.

Quant à son digne acolyte M. le colonel vicomte d'Albénas, voici quelques particularités de sa vie que je sou mets à l'appréciation de ses amis et admirateurs.

M. LE VICOMTE ARMAND D'ALBÉNAS.

« Vous vous êtes posé à Toulouse comme une victime de la révolution de juillet; vous y faites parade d'un semblant de franchise et de loyauté : on dirait UN PREUX, UN CHEVALIER DE L'ANCIEN RÉGIME. Erreur que tout cela, mensonge. Rendez grâce à cette révolution de juillet que vous avez l'air de maudire; elle vous a préservé de la plus humiliante flétrissure.

« Lors de la conquête d'Alger, vous commandiez le 50^{me} de ligne, en qualité de lieutenant-colonel; et là, sur la terre des combats, à la face de l'ennemi, vous avez commis deux bassesses, deux lâchetés, qui ont révolté le corps d'officiers de votre régiment qui s'est soulevé en masse, et a déclaré ne vouloir plus servir sous vos ordres. Le général de Bourmont, après vous avoir suspendu de vos fonctions, privé de tout commandement, avait ordonné une enquête, et vous alliez figurer à l'ordre du jour de l'armée, comme *un lâche et un vil imposteur*, lorsque la révolution de juillet est arrivée tout-à-propos pour vous préserver de cette infamie, et vous osez la maudire cette révolution, ingrat que vous êtes? bénissez-la, c'est votre sauveur, votre égide.

« Peu de jours après votre arrivée à Toulouse, où vous étiez venu cacher votre honte dans la partie la plus reculée de cette ville, au fond de la rue Pergaminières, où vous feigniez de vous adonner à la culture des fleurs, vous vous êtes présenté chez le payeur pour faire acquitter un mandat. Il n'y avait pas de fonds en caisse, et vous paraissez vivement contrarié, car vous aviez, disiez-vous, grand besoin de votre argent. Le cais-

sier, M. D.,... , eut l'obligeance de vous offrir ce qu'il possédait, cent écus, je crois : c'était une galanterie de sa part, un prêt gratuit que vous deviez lui rembourser aussitôt que votre mandat serait acquitté. Mais par une fatalité bien malheureuse pour ce jeune homme qui vous avait cordialement obligé, vous avez complètement oublié le service qu'il vous avait rendu, et plus tard, il a été obligé d'acquitter intégralement votre mandat, quand vous le lui avez présenté.

« Je ne prétends pas accuser votre probité, M. le colonel vicomte d'Albénas, un homme de votre qualité, de votre position ne descend pas au rôle de **VOLEUR** pour une misérable somme de trois cents francs, quand il n'a pas déjà débuté dans cette partie par quelque autre prouesse, *faire sauter la caisse de son régiment*, par exemple. D'ailleurs, qui le croirait, un noble gentilhomme, un brillant colonel, un chevalier de la Légion d'Honneur, après avoir été honni, stigmatisé, comme un lâche et un vil imposteur, descendrait encore jusqu'à la friponnerie ! Impossible, ce serait le cumul de toutes les bassesses, le comble de la dégradation. Ainsi donc M. le vicomte colonel d'Albénas, je vous reconnais pour un galant homme ; et me plais

à rendre hommages à votre délicatesse et à votre probité. *La peur, les chagrins que vous aviez eu en Afrique, et le terrible soleil de juillet, vous avaient sans doute fait perdre la mémoire.*

Rentré dans le monde à la faveur d'une coterie de salon, d'une cabale qui vous avait porté aux honneurs, vous avez cru devoir vous liquer avec vos nouveaux amis qui se ruèrent sur un seul homme pour le perdre. Vous avez rivalisé de zèle avec eux, terrassé la victime, et mérité la palme du triomphe. C'est bien, très-bien, d'être reconnaissant envers ceux qui vous ont réhabilité. Mais rétracter devant la Cour royale une déposition que vous aviez signée dans l'instruction et renouvelé devant le tribunal de première instance, appuyer un odieux parjure, le soutenir avec autant d'énergie que d'impudence, au mépris de trois sermens prêtés, c'est le comble de la bassesse : celui là seul, qui a dès long-temps forfait à l'honneur, est assez misérable pour descendre à ce dernier degré de l'infamie.

M. GUSTAVE DE JULIAC.

« Vous étiez en 1823 lieutenant au 23^{me} de chasseurs : d'où vient qu'à l'âge de vingt-cinq ans vous

avez quitté votre régiment, abandonné votre carrière; pendant une campagne, au moment où l'homme de cœur est fier d'être appelé à servir son pays, à cueillir des lauriers, ou faire glorieusement le sacrifice de sa vie? hélas! c'est que le baron d'Epinay, votre colonel, vous congédia durement : *il ne voulait pas, disait-il, dans son régiment, un arlequin, un drôle de votre espèce.* Mais auparavant, il vous fit contracter une obligation d'une rente annuelle de 600 fr., en faveur d'un pauvre vieux soldat que vous aviez estropié.

Vous étiez certes en belle position pour guerroyer, M. le vicomte Criquet; en belle position pour acquérir cette réputation de **SABREUR** que le fanfaron usurpe dans les garnisons et que le brave est fier de mériter sur le champ de bataille. Mais le cœur d'une femmelette faillit quelquefois à la vue du sang; et pour familiariser le vôtre à ce spectacle, vous vous amusiez à essayer si le tranchant de votre sabre était bien affilé, en tailladant dans les chairs de vos soldats.

Mutiler un soldat sans défense! c'est lâche, atroce, infâme; eh! qu'importe pourvu que ce ne soit pas dangereux.

Rentré dans la vie privée, les belles ont occupé vos loisirs : et là encore vous avez été on ne peut plus brillant. Vous vous êtes amusé à perdre une femme riche et considérée. Vous l'avez conduite

sur les bancs de la police correctionnelle. Vous lui avez fourni de l'argent pour plaider en séparation contre son mari. Car, si elle eût gagné son procès, elle possédait une brillante fortune, et la vie alors eût été douce et facile pour tous deux. Elle avait été précédemment si attentionnée, si généreuse envers vous, que c'eût été le Pactole, si elle avait pu disposer librement de tous ses biens. Mais vous fûtes déçu dans vos espérances, car elle succomba.

Alors, M. le vicomte, vous n'avez plus songé qu'à cet argent que vous lui aviez prêté. Vous avez exigé de votre maîtresse, une obligation de la somme que vous lui aviez fourni; et puis, vous l'avez lâchement abandonnée à son malheureux sort. Et voilà que cette femme, qui avait habité toute sa vie les vastes hôtels, les somptueux appartements, qui avait joui de toutes les délices de la vie, se trouva réduite à occuper une modeste chambre, où le besoin se fit bientôt sentir. Les robes, les schals, les bijoux, passèrent chez les brocanteurs et les prêteurs sur gages. Mais ces ressources momentanées s'épuisèrent, et bientôt les privations de tous les genres se firent sentir.

Un jour, c'était je crois en décembre 1837, une pauvre femme du peuple, qui servait gratuitement cette infortunée, la trouva gémissant auprès d'un foyer glacé. Navrée de cette détresse, elle s'empara de quelques bijoux, derniers souvenirs b

d'une brillante position que vous aviez détruit; et se rendit auprès de vous, pour vous exposer les malheurs de celle dont vous aviez brisé l'existence.

Vous vous laissâtes attendrir, M. le vicomte : il s'agissait d'un beau diamant qui vous faisait plaisir.

Vous fûtes ému des malheurs de cette infortunée : vous pouviez acheter ce bijou à vil prix.

Vous vous empressâtes de lui prodiguer des secours : vous accaparâtes pour 280 fr. un superbe brillant qui en valait bien 800.

Sans doute, un honnête israélite au cœur tendre et à l'âme sensible, guida vos premiers pas et forma votre cœur, à ce beau pays de cythère.

Plus tard, du haut de votre prospérité, vous daignâtes encore tourner les yeux vers cette infortunée victime; et vous eûtes l'attention dans son malheur, de lui écrire un *billet doux*. Vous lui rappeliez les doux moments que vous aviez passés auprès d'elle, les attentions délicates dont elle avait été l'objet pendant vos heureuses amours; les petits cadeaux que vous aviez eus de bonheur de lui faire accepter. Rien absolument, rien n'avait été oublié, pas même quelques *écheveaux de soie* qui figuraient dans le détail. C'était l'exactitude d'un compte d'épicier. Chacun de ces objets était coté le prix qu'il vous avait coûté; au bas figurait une addition de 500 fr.; et poliment vous demandiez une obligation de cette somme.

Marinette à René réclame son fromage : fi ! c'est vilain, c'est bien là le valet ; mais un NOBLE VICOMTE se conduit autrement ; il a donné de l'or, et se contente d'un chiffon de papier. Voilà qui est noble et délicat ; voilà qui est agir en seigneur.

Enfin, M. le vicomte, après bien de tentatives infructueuses auprès des beautés du pays ; quand l'expérience vous eut suffisamment démontré, qu'ici vous n'en trouveriez jamais une qui consentit à vous épouser, vous allâtes chercher au loin, et à Versailles vous découvrites une femme qui eut le courage de s'unir à vous. Alors cette autre femme que vous aviez perdu, vous fit réclamer certain portrait que vous lui aviez demandé dans des temps plus heureux ; et vous refusâtes de vous en dessaisir ; non que l'original vous fut encore cher, il vous était depuis long-temps complètement indifférent. Mais la copie avait encore pour vous un prix réel ; vous êtes un amateur de peinture, et dans cette œuvre vous aviez reconnu le pinceau d'un maître.

Pendant on avait déjà fait entendre des plaintes amères, et l'orage d'un grand scandale vous menaçait, lorsque M. votre frère, le chanoine de St-Étienne, vous ordonna de restituer ce portrait. Il fallut céder, M. le vicomte, il fallut céder quoique à regret ; et vous renvoyâtes en soupirant cette

précieuse miniature, après avoir eu le soin cependant de la dépouiller de son cadre qui avait une valeur réelle, puisqu'il était entouré d'un cercle d'or.

Voilà ce qu'on appelle être sage et rangé ; voilà une conduite exemplaire pour quelqu'un qui entre en ménage.

Avouez, M. le vicomte, qu'un galant homme dont la vie fut si dignement remplie, est un luron bien compétant pour juger une question de délicatesse et d'honneur.

M. XAVIER D'OLIVIER, CONSEILLER A LA
COUR ROYALE DE TOULOUSE.

Parmi les magistrats, vos collègues, quelques-uns s'occupent de jurisprudence, d'autres de littérature, il en est même qui cultivent les beaux-arts. Quant à vous, M. le conseiller, vous vous occupez du jeu : et même il est vrai de dire que c'est moins une passion qu'un métier ; car, tout ce que l'astuce et la rouerie ont de plus subtil, et la cupidité de plus dégoutant, vous l'employez pour accaparer l'argent d'autrui.

Ainsi, dans les lieux où la durée des jeux n'était pas limitée, au salon du Commerce par exemple, où ils se prolongeaient tant qu'on voulait, vous aviez le soin de vous coucher à sept heures du

soir , pour vous lever à deux heures du matin. Vous arriviez ainsi à la partie , dans le feu de l'action , au moment où les têtes étaient exaltées par les pertes ou les gains. Vous étalez de l'or pour faire naître le désir , exciter la convoitise : vous réunissiez les couleurs , et ne mêliez pas les cartes pour vous donner de l'avantage. Vous exploitiez les jeunes gens de famille , et après les avoir dévalisés de leur argent comptant , et leur avoir gagné des sommes sur parole , vous leur faisiez contracter des lettres de change.

Quand il arrivait à quelqu'un de vos nombreux débiteurs de ne pouvoir s'acquitter immédiatement des sommes que vous lui aviez gagnées sur parole , dès qu'il mettait quelque argent sur jeu , vous vous en empariez s'il gagnait ; et quand il lui arrivait de se plaindre de ce vilain procédé , vous lui disiez hautement qu'il fallait avant tout payer ses dettes.

Ainsi Harpagon , après avoir usuré , réduit à la misère un malheureux père de famille , lui fait encore saisir ses guenilles , son misérable grabat pour une modique somme qu'il ne peut lui payer.

Quand la commission du salon des Arts supprima les soirées de jeu en mai 1838 , vous fulminâtes contre cette décision , et c'est sous vos auspices que les joueurs se réunirent à l'hôtel du grand Soleil chez Lauriol. Débusqués de là par la crainte de la police , vous avez transporté le tripot en une

maison de filles, rue Malletache, n° 13 : dans l'un et l'autre de ces lieux, vous passiez les nuits à perdre ou à gagner des sommes énormes, et le matin, tout sale encore de l'air impur que l'on respire dans une maison de jeu, en un lieu de prostitution, vous alliez revêtir la robe du magistrat et monter sur le siège pour y rendre la justice.

Appelé devant le tribunal de première instance, pour y déposer contre un homme qui avait eu la fierté de s'exprimer librement sur cette odieuse conduite, la passion vous a égaré au point que vous avez osé, vous magistrat, insulter, outrager la magistrature, dans la personne de M. le juge d'instruction, votre collègue, que vous avez accusé publiquement de *n'avoir pas voulu recevoir votre déposition*, tandis que c'était vous, au contraire, qui mentiez à la justice, qui vous parjuriez pour perdre cet homme, pour assouvir votre vengeance.

Tremble lecteur : car cet homme dont tu viens d'apprécier les sentiments et le caractère sera peut-être appelé un jour à décider de ta fortune et de l'honneur de ta famille.

M. FRÉDÉRIC DE GENNES.

Depuis vingt ans que vous jouez, c'est avec un bonheur toujours rare, un succès toujours nou-

veau ; et l'on dit, qu'après avoir paré à toutes les dépenses qu'entraîne une vie de dissipation et de plaisirs, vous avez économisé une somme de 80,000 fr. sur les produits du jeu. C'est vraiment très-beau ; convenez avec moi qu'un habile filou n'aurait pas fait mieux. Il a bien couru dans le temps certains bruits peu canoniques, au sujet de ces gains si fréquens, si multipliés. Il est même quelques mauvaises langues qui se sont permis de les répéter dans cette occasion ; mais ce ne sont là que de vilains comérages, j'en suis sur : votre PROBITÉ, votre DÉLICATESSE sont chose connue. D'ailleurs vous aviez mérité la confiance de tous ces HONORABLES qui composent la COMMISSION ; ils vous avaient admis dans son sein, et vous y êtes resté jusqu'au moment où Castellás a commencé sa manœuvre : *similis simili gaudet*. M. de Gennes vous êtes un très-galant homme, bien digne de pénétrer dans ce sanctuaire des élus ; je me plais à le reconnaître, et le déclare hautement.

Cependant, voici certaines particularités qui m'étonnent, et sur lesquelles je vous demanderai des explications, afin de dissiper tous les doutes, et d'éclairer le public sur la fausseté de ces bruits calomnieux, que des méchants ont répandu sur votre compte.

D'abord, je crois que vous êtes le premier, le seul même qui, dans l'instruction écrite, vous soyez

servi de ce mot d'ARGOT, de cette expression technique de MÊLER à TIROIR. *Il est bien peu d'honnêtes gens qui connaissent ces expressions*, M. de Gennes. Ensuite vous avez déclaré que quelqu'un ayant emporté un jeu de cartes dont on venait de se servir chez M^{lle} de Bessière, il vous l'apporta vous priant de l'examiner attentivement. *Il vous regardait donc comme un amateur dans cette partie*. Et vous ajoutez que vous-même à quelques jours de là en avez enlevé un nouveau jeu et l'avez fait vérifier. *Vous reconnaissez donc avoir des rapports avec les gens de l'art, les professeurs en fait de flouterie.*

En effet, en remontant un peu plus haut, nous trouvons que Castellans n'est pas le premier qui ait cherché à plumer des pigeonneaux à Toulouse : il a eu des devanciers.

Vous souvient-il, M. de Gennes, d'une certaine troupe d'industriels qui, en 1827 ou 1828, exploitèrent la partie d'Huguet? vous souvient-il qu'ils rafièrent à peu près tout l'argent qui s'y trouvait? Car les filous gagnent, M. de Gennes; ils gagnent toujours; et même il en est peu qui soient assez heureux ou assez adroits pour contenter toutes leurs fantaisies et se créer en même temps une espèce de fortune. Vous souvient-il que la compagnie, voulant organiser un service au salon des Arts, fit les offres les plus brillantes au concierge, puisque

nonobstant une rétribution de 100 fr. par séance qu'elle lui offrait, elle lui garantissait encore une pension de 800 fr., dans le cas où sa complaisance lui coûterait son emploi? Vous souvient-il qu'après que la femme eut repoussé avec énergie ces honteuses propositions, des tentatives et des séductions nouvelles furent dirigées vers le mari, qui les rejetta pareillement, et fut intraitable?

Certainement oui, il vous en souvient. Car la concierge a eu le soin de vous le rappeler quand elle eut encouru la disgrâce de la Commission. *Elle avait gardé votre secret pendant douze ans, disait-elle, c'était à vous aujourd'hui à la protéger.* En effet, vous fîtes des démarches, vous vous donnâtes des soins; et sa sortie fut retardée de quinze jours. Mais enfin il fallut déménager; et alors vous cherchâtes à calmer ses chagrins, en lui adressant ces paroles de consolation; *taisez-vous, je vous en conjure, ne dites rien; je n'ai pu rien obtenir, il est vrai; mais attendez un an, et je vous affirme que lorsque nous irons chez St.-Félix, votre fille sera réintégrée dans la place de concierge qu'on vous ravit aujourd'hui.*

Ces découvertes étaient précieuses pour moi. Je voulais faire constater ces faits à l'audience; vous sommer, vous M. Frédéric de Gennes, l'AMATEUR, le PHILOSOPHE, le MAÎTRE DES ARTS; je voulais vous sommer de déclarer si vous aviez jamais

remarqué dans ma manière de jouer aucun indice de filouterie : vous l'apprites ; et aussitôt vous allâtes trouver M. Timbal, mon défenseur, auquel vous adressâtes ces paroles : *Je ne serai pas hostile dans ma déposition, vous pouvez être tranquille ; mais si St.-Victor dit quelque chose contre moi, qu'il prenne garde à lui.*

A cette menace je fus forcé de me taire, M. de Gennes ; car un malheureux accusé sur la selette est à la disposition d'un misérable qui n'a ni foi, ni loi, ni conscience. M. d'Aguin me l'a prouvé, et comme lui, vous m'auriez sans doute poursuivi de quelque odieux parjure, si je vous avais attaqué. Ainsi, après avoir aliéné mon modeste patrimoine que j'ai perdu au jeu, et repoussé avec indignation un moyen déloyal de réparer mes pertes et rétablir ma fortune, j'ai vu un misérable escroc, un filou, me poursuivre de ses machinations infernales, s'acharner à ma perte, et me rouler dans un abîme, parce que je n'avais pas voulu le servir dans ses infâmes projets.

J'ai vu un autre industriel au poil roux, à l'œil fauve, à l'âme basse et cupide, autrefois l'ami des MACAIRE et des BERTRAND, quand ils filoutaient, dévalisaient les joueurs au café Huguet ; je l'ai vu afficher des principes sévères, étaler un purisme rare, et voter mon exclusion du salon, pour cause de NON RÉVÉLATION.

Je l'ai vu aussi glorieux qu'impudent sur ses lauriers conquis, avoir l'audace de venir m'accuser sur les bancs de la police correctionnelle où m'avait conduit une manœuvre de police, habilement exploitée par de perfides ennemis. Et là, malgré que mon sang bouillonnât dans mes veines, et que ma tête fut en feu, j'ai été forcé de me taire; car, tout en déposant contre moi, il me menaçait du regard; et dans cet œil sombre et hagard ma perte était écrite, si je m'étais permis d'invoquer les antécédents de ce misérable, qui me chargeait précisément par calcul, pour démentir ainsi les accusations dont il avait été l'objet.

Tels sont les hommes qui m'ont perdu, et que le ministère public a gorgé de la qualification d'HONORABLES. Voyez, disait-il, les noms imposants, la position élevée des témoins qui figurent dans cette cause; les lumières, la sagacité de ces hommes les mettent à même plus que personne d'apprécier la culpabilité du prévenu: ils l'ont authentiquement condamné. La Cour peut-elle ne pas confirmer ce jugement!...

J'ai appris aux dépens de mon existence, combien il est dangereux d'avoir des ennemis puissants. J'ai payé de ma ruine et de mon déshonneur, d'avoir voulu combattre avec fierté des hommes en crédit, qui peuplent les salons des Conseillers et Présidents en Cour Royale; qui composent leur

société la plus intime. Mon ennemi le plus acharné siège au milieu de ces juges qui étaient appelés à prononcer sur mon sort ; il est leur collègue ; il faisait de ma condamnation une affaire personnelle. Le président de cette chambre est son intime ami et de plus il est membre de ce salon qui avait dressé l'acte d'accusation de cette affaire (1). Et moi j'étais à leurs pieds, seul, isolé, demandant justice. Et dans cette triste position, c'est à peine si parmi les hommes de loi qui composent le barreau de Toulouse, j'ai pu trouver un défenseur qui ait osé me prêter le secours de sa parole ; parce que la conduite de mon accusateur n'était que honte et vergogne ; qu'elle était une insulte au corps entier de la Magistrature sur laquelle il répandait l'avilissement à pleines mains. *Il se liquait avec un misérable filou ; le voyait en public, le voyait en secret, et ma perte était le lien de cette horrible intrigue. L'un se chargeait de me compromettre, l'autre de me faire condamner à son tribunal.*

Monsieur d'Olivier, si vous ne rougissez pas de votre conduite, vos collègues en rougiront ; car, si c'est un léger inconvénient de sauver un

(1) La Cour Royale de Toulouse est composée de trente-un magistrats dont quatorze font partie du salon des Arts, quatre font partie de la chambre qui m'a jugé ; trois étaient témoins principaux dans cette affaire.

coupable, *supplicier un innocent*, fait frémir la nature; c'est le plus effrayant des malheurs. Et cependant vous osez paraître encore sous la robe et le mortier. Vous avez l'audace de revêtir ces marques de dignité si vénérées chez l'homme honorable, et qui ne sont plus qu'un objet de mépris chez le sujet dégradé dans l'opinion publique, parce qu'il les salit et les prostitue.

Cette lutte contre une puissante cabale, ce duel avec un magistrat passionné, ne pouvait avoir qu'un funeste résultat. Chacun le conçoit aisément; la magistrature avait ses droits à soutenir, il n'y avait pas à hésiter entre un citoyen accusé et leur confrère accusateur : aussi la condamnation qui m'a frappé à Toulouse était-elle prévue et annoncée d'avance. Mais l'échec que j'ai essuyé à Agen m'a frappé de stupeur, je l'avoue.

Les hommes de conscience et de talent que j'avais consulté m'avaient tous affirmé qu'ils regardaient une condamnation comme impossible; malgré cette masse de préventions que mes ennemis avaient accumulé autour de moi, à défaut de faits positifs qu'ils ne pouvaient articuler.

Le ministère public avait soutenu l'accusation, avec cette réserve et cette modération dont ne s'écarte jamais l'orateur consciencieux, forcé de porter la parole contre un homme qui ne lui paraît pas coupable. Quand les juges quittèrent

la salle d'audience pour entrer en délibération, il déclara qu'il ne condamnerait pas, s'il était appelé à juger. Et plus tard quand il vit que la délibération se prolongeait, il témoigna le regret de n'avoir pas répliqué, afin, disait-il, de fournir au défenseur la faculté de développer d'une manière plus puissante encore ses nombreux moyens de défense.

M^e Baze, au zèle et au désintéressement duquel je me plais à rendre hommage (car sa brillante réputation d'orateur est au-dessus de tout éloge); M^e Baze m'engageait à rester pour entendre le prononcé de l'arrêt qu'il ne supposait pas pouvoir être contraire.

Et dès qu'un arrêt de condamnation a été prononcé, tous, dans l'auditoire et le barreau, se sont accordés à attribuer ce résultat à la funeste influence de l'arrêt rendu par la Cour Royale de Toulouse. Chacun disait hautement qu'un acquittement eût été certain si la Cour d'Agen eût été appelée à prononcer après le jugement rendu par le tribunal de première instance de Toulouse (1).

(1) Après le prononcé de cet arrêt, mon défenseur m'engageait à faire un nouvel appel en cassation: et cet appel, disait-il, ne pouvait que réussir, parce que la Cour, après avoir refusé à la défense une expertise qu'elle réclamait avec instances, dans l'intérêt de la justification du prévenu, avait cependant procédé à une véritable expertise en exigeant de certains témoins (qui avaient précédemment figuré dans la procédure

Ce qu'on est convenu d'appeler LA JUSTICE n'est donc qu'une chimère et un vain mot, puisque les hommes les plus éclairés, ceux qui tous les jours se trouvent mêlés à ses actes, déclarent hautement, qu'une Cour appelée à prononcer sur l'existence d'un homme, s'est laissé aller à le flétrir,

comme experts) des explications et renseignements qui sortaient des attributions du témoin et ne concernaient que l'expert. Qu'ainsi, les droits de la défense avaient été méconnus d'une part, et que de l'autre, la loi avait été violée par cette véritable expertise qui avait eu lieu, sans prestation de serment. Ce moyen paraissait fondé; et cependant j'ai refusé de me pourvoir. A quoi bon, en effet, aller courir après de nouvelles humiliations, si la funeste influence des arrêts précédemment rendus contre moi, doit me poursuivre auprès de nouveaux juges.

D'ailleurs, s'il faut en croire les divers propos qui ont circulé dans le public, le bon vouloir et les charitables dispositions de MESSIEURS de TOULOUSE ne reculerait devant aucune démarche pour me perdre. Dès que la décision de la Cour suprême, qui annullait l'arrêt rendu contre moi, fut connue, un honorable Conseiller se permit de dire à une Dame aussi respectable par son âge que par ses vertus, et dont le nom bien connu à Toulouse est vénéré au Barreau : le DOYEN DES CONSEILLERS, originaire de l'Hérault, se permit de dire à cette Dame : s'il est renvoyé devant la Cour de Montpellier, *je pars immédiatement et j'en fais mon affaire.* Gracieux propos, bien digne de celui de son beau-frère qui disait (en poursuivant vigoureusement l'instruction en sa qualité de chef du parquet) : *il ne sera pas dit que cet homme aura épousé la petite-fille de Monsieur de Laviguerie.* De tels propos font honneur à des magistrats institués pour rendre la justice. Ces nobles sentiments sont de nautre à rassurer les plaideurs.

parce que d'autres juges, leurs collègues, auraient déjà prononcé une condamnation, et que cette triste affaire aurait eu du retentissement et mis en émoi toute une ville. Ce sont là de tristes enseignements pour le public; que lui reste-t-il à croire et à respecter?...

Messieurs de la coterie, vous qui m'avez roulé dans un abîme pour m'y ensevelir, vous triompez!... et il me semble vous voir, vous abordant avec un sourire de satisfaction, et vous adressant ces paroles : DIEU MERCI, VOILA UNE AFFAIRE FINIE, ET UN HOMME DONT NOUS N'ENTENDRONS PLUS PARLER. — Détrompez-vous; je suis battu par la tempête, frappé de la foudre, il est vrai, mais je ne suis pas encore terrassé. Vous me trouverez encore sur votre chemin; nous nous reverrons.

TOUJOURS EN AVANT,

Telle est ma devise; je lui serai fidèle.

DE ST-BLANCARD SAINT-VICTOR.

ERRATA

Page 20, ligne 20. — *Au lieu de* : Assassinez-moi si vous le pouvez; *lisez* : Assassinez-moi, vous le pouvez.

Page 22, ligne 15. — *Au lieu de* : M. Gennes D'Olivier; *lisez* : MM. de Gennes et D'Olivier.

Page 24, ligne 23. — *Au lieu de* : Vils acrobates; *lisez* : Vils escobards.

Page 32, ligne 24. — *Au lieu de* : Dans la vie; *lisez* : Dans la conduite.

